



Hockey, page S3



La Presse

cyberpresse.ca

Le rituel du café
Cahier Actuel, page B1

La soirée Eminem
Cahier Arts + Spectacles, page C1



MONTRÉAL | JEUDI 22 FÉVRIER 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117^e ANNÉE > NO 122 > 80 PAGES > 6 CAHIERS | 60 ¢ TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ | FLORIDE 1,75 \$ U.S.



Photo REUTERS

La succession de Jean-Paul II à l'ordre du jour

Le pape Jean-Paul II a présidé hier sur la place Saint-Pierre à la cérémonie finale du consistoire à laquelle prenaient part 44 nouveaux cardinaux. En soirée, les anciens et nouveaux membres du Sacré Collège se sont retrouvés dans un hôtel proche du Vatican pour parler de l'après-Jean-Paul II. Les neuf cardinaux allemands, dont le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, Josef Ratzinger, ont invité à leur table les candidats importants à la succession, notamment l'Italien Camillo Ruini, le Tchèque Miloslav Vlk ainsi que des collègues latino-américains. Nos informations en page A20.

Loi d'exception contre les pharmaciens

Les pharmacies fermées symboliquement jusqu'à midi

DENIS LESSARD et MARTINE ROUX

QUÉBEC — L'affrontement n'a pu être évité entre le gouvernement Bouchard et les pharmaciens propriétaires qui, symboliquement, n'ouvriront pas leurs commerces avant midi, aujourd'hui.

L'Assemblée nationale est convoquée ce matin dans le but d'adopter, aujourd'hui, une loi d'exception destinée à empêcher les 1500 pharmaciens propriétaires de se désengager, demain, du régime public d'assurance-médicaments.

À moins d'un revirement peu probable — les discussions étaient toujours au point mort en soirée hier —, l'adoption de cette loi d'exception sera le testament de Lucien Bou-

chard comme premier ministre. Une fois la loi adoptée, l'Assemblée nationale ne reprendra ses travaux que tard en mars, M. Bouchard aura cédé alors sa place à Bernard Landry.

Hier, à l'issue de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, Pauline Marois a souligné que c'était à contrecœur que Québec emprunterait cette voie. Si les pharmaciens se retiraient du régime public d'assurance-médicaments, les 3,2 millions de Québécois couverts auraient dû payer le coût de leur ordonnance pour se faire rembourser par la suite par la Régie d'assurance-maladie. « On



Pauline Marois

Voir LOI en A2
Autres textes en A8, A9 et A10

NOS CHRONIQUEURS

>PIERRE FOGLIA



Vous le trouvez fou? Vraiment? PAGE A5

>LYSIANE GAGNON



Les malheurs de Maurice PAGE A19

>NATHALIE PETROWSKI



TV5, la planque idéale PAGE C3

>LOUISE COUSINEAU



Changements en vue à Radio-Canada PAGE C4

Un dangereux mafioso capturé à Montréal

ANDRÉ CÉDILOT

GAETANO Amodeo, l'un des mafiosi les plus recherchés en Italie pour sa participation alléguée à deux meurtres, dont celui d'un officier de police chargé de la lutte antimafia, été capturé avant-hier, dans l'est de Montréal.

Originaire de la Sicile, Amodeo, 48 ans, est décrit comme un « homme d'honneur » du village de Catolica Eraclea où sont nés les deux leaders de la mafia montréalaise, Nick Rizzuto et son fils Vito. Il doit comparaître aujourd'hui devant le tribunal de l'Immigration pour être expulsé.

Selon des sources d'Immigration Canada, les autorités canadiennes savaient depuis quelques mois qu'Amodeo se terrait en sol québécois, mais ni ses enquêteurs ni la GRC ne parvenaient à l'identifier

avec certitude afin de l'arrêter. C'est en présence de deux policiers italiens et avec l'aide du groupe tactique (SWAT) de la GRC que les deux services d'ordre fédéraux ont finalement mis la main au collet du dangereux mafioso sicilien, au moment où il descendait de sa voiture, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Pris par surprise, Amodeo n'a offert aucune résistance. Il se rendait alors à la bijouterie Il Barone Dell'Oro, située au 11 935, avenue Alexis-Carrel, où travaille sa femme, Maria Sicurella. Son nom apparaît au fichier des entreprises comme étant la secrétaire de ce commerce ouvert en septembre 1998.

Parents de deux jeunes enfants,

Voir MAFIOSO en A2

Excédent commercial record de 54,5 milliards

JACQUES BENOIT

L'EXCÉDENT des exportations sur les importations a atteint le niveau record de 5,8 milliards de dollars en décembre, ce qui a porté le surplus de la balance commerciale à 54,5 milliards pour l'ensemble de l'année, a fait savoir hier Statistique Canada.

C'est un nouveau sommet, nettement supérieur au précédent record de 42,4 milliards établi en 1996.

Tout cela étant, il ne fait pas de doute que le compte courant, déjà

excédentaire pour les trois premiers trimestres, se soldera par un surplus qui devrait se situer entre « 20 et 25 milliards » pour l'année, selon la Banque TD.

« C'est une bonne nouvelle, c'est phénoménal, mais c'est surtout dû à la hausse des prix des produits énergétiques. Et c'est aussi une bonne nouvelle pour le dollar canadien », disait hier son économiste principal Marc Lévesque.

Le compte courant mesure tous

Voir EXCÉDENT en A2

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Le monde	A16, A17
Arts	cahier C	Loteries	A2, A6
- horaire spectacles	C6	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	D20, S10
Bandes dessinées	D20	Mot mystère	D20
Bridge	E7	Petites annonces	
Décès	E6	- immobilier	D18, D19
Économie	cahier D	- marchandises	D19
Éditorial	A18	- emplois	D19
Êtes-vous observateur	D18	- automobile	D19, E7
	D18	- affaires	D2
Feuilleton	D20	Politique	A14, A15
Forum	A19	Quoi faire	E4
Horoscope	E8		

MÉTÉO Voir page S16
Passages nuageux en après-midi
Maximum -9, minimum -11



6 21924 98765 1

Foire d'empoigne à la Chambre des communes

Accusé de faire diversion, Chrétien maintient sa version des faits dans l'affaire de l'Auberge Grand-Mère

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le premier ministre Jean Chrétien a refusé de répondre en totalité hier aux questions de Joe Clark et de Gilles Duceppe sur une présumée opération de camouflage menée à la Banque de développement du Canada (BDC) par son ancien employé Jean Carle, dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère.

Interrogé par le chef conservateur et le chef bloquiste aux Communes sur le rôle d'intermédiaire joué par Jean Carle entre le cabinet du premier ministre et la BDC, où il est vice-président depuis 1998, M. Chrétien a répondu que son ancien directeur des opérations n'a eu rien à voir dans « le prêt » de la BDC à l'Auberge Grand-Mère.

« Je réaffirme encore une fois, a



Gilles Duceppe

tion de M. Clark à M. Chrétien était très claire, a déclaré le chef bloquiste à la sortie des Communes. Est-ce que Jean Carle est intervenu d'une façon ou d'une autre et à quelque titre que ce soit (dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère)? Sa réponse (du 7 février) était non. Nous avons la preuve du

dit M. Chrétien, que lorsqu'il travaillait pour moi, M. Carle n'a rien eu à voir avec ce prêt. »

Pour Joe Clark et Gilles Duceppe, la réponse du premier ministre est une tentative flagrante de diversion. « La question de M. Clark à M. Chrétien



Jean Chrétien

ce qu'avait affirmé le premier ministre en Chambre le 7 février dernier. M. Clark estime que le premier ministre du Canada a induit les Communes en erreur et qu'il doit présenter des excuses.

« Le premier ministre esquivé la question, a lancé en Chambre un Gilles Duceppe fulminant. On nous



Joe Clark

dit que les parlementaires se comportent comme des Joe McCarthy. Je pense que le premier ministre ressemble de plus en plus à Richard Nixon, et c'est vrai! »

M. Duceppe a mis au défi M. Chrétien de se comporter « en homme d'honneur et d'admettre qu'il nie les faits ».

« J'ai dit à la Chambre ce qu'il en est dans ce dossier, a répondu Jean Chrétien, je n'ai rien à ajouter. Je dis la même chose depuis deux

Voir FOIRE en A2

GREICHE SCAFF OPTOMÉTRISTES

100\$ de rabais SUR TOUTES NOS MONTURES EN SUCCURSALES.

EXAMEN DE LA VUE SUR PLACE PAR UN OPTOMÉTRISTE
* Sur présentation de ce coupon, obtenez 100 \$ de rabais applicable à l'achat d'une paire de lunettes de prescription à prix courant. (verres et montures) Offre valide jusqu'au 28 février 2001 dans les succursales Greiche & Scaff • 1 coupon par client • Cette offre ne peut être jumelée • Voir détails en magasin

GREICHE SCAFF OPTOMÉTRISTES

Pour renseignements, appelez (514) 336-4444 Sans frais 1 877 667-2020

DEMAIN DANS LA PRESSE

Les remplaçants

Il est toujours difficile de se mesurer au succès. Prendre la relève d'un acteur à succès ? Encore plus difficile. Pourtant, les vedettes de cinéma ont presque toujours dans leur sillage une figure moins connue, prête à miser sur le triomphe d'au moins une reprise. Ces substituts — comme Julianne Moore dans *Hannibal* —, sont des acteurs téméraires, prenant volontiers le risque d'assumer un personnage qui porte l'empreinte durable de leur prédécesseur.



À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Quoi faire aujourd'hui
quoifaire@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECouvreMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ

Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

LOTÉRIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : **1-9-6** > À quatre chiffres : **7-9-8-8**

LOTO 6/49 > **5-10-23-36-40-44** Compl. : **18** > Extra : **144945**

SUITES DE LA UNE

LOI

Suite de la page A1

ne peut accepter que des personnes risquent d'être pénalisées durant la période où les pharmaciens se désengageraient du régime. Pour beaucoup de ces personnes, la vie peut être en cause », a insisté M^{me} Marois.

Essentiellement, la loi spéciale permettra au gouvernement de décréter immédiatement qu'une désaffiliation du régime public d'assurance a des effets indésirables. La loi actuelle prévoit que ce décret ne peut être adopté que huit jours après le désengagement d'un professionnel du régime. De lourdes amendes seront prévues pour les contrevenants.

« Nous préférons une loi spéciale odieuse à une entente inacceptable », a répliqué en conférence de presse quelques minutes plus tard Claude Gagnon, président de l'Association québécoise des pharma-

ciens propriétaires (AQPP). Les 1500 pharmacies resteront fermées jusqu'à midi aujourd'hui, « comme un jour férié ». Les gens qui ne peuvent attendre pour obtenir leur ordonnance se présenteront dans les urgences des hôpitaux, a expliqué l'AQPP.

Les pharmaciens n'ont pas l'intention de défier la loi d'exception, mais n'excluent pas une contestation judiciaire — une demande d'injonction —, a expliqué M. Gagnon.

« Si cette loi spéciale va à l'encontre de la liberté, de nos droits fondamentaux, des intérêts économiques de nos pharmacies, probablement que nous la contestons », a-t-il prévenu.

Les pharmaciens ont, selon la loi actuelle, le droit de se désengager du régime public, a convenu M^{me} Marois, « mais ce serait au détri-

ment de personnes qui ont aussi droit à des médicaments. Il y a des gens qui sont en situation de détresse et on ne peut se permettre qu'il y ait une seule personne qui échappe au filet. Il y a toujours un risque réel, et je ne veux pas le prendre », a-t-elle dit.

Le fond du litige demeure important : les pharmaciens veulent à compter de janvier 2002 une augmentation significative des honoraires que leur verse le gouvernement pour remplir les ordonnances du régime public d'assurance-médicaments. Cette demande constitue une facture supplémentaire de 50 millions qui a été ramenée à 35 millions après un dernier blitz de négociations, mardi soir.

« L'écart demeure trop grand », a résumé hier M^{me} Marois. Pour M. Gagnon, l'écart restait bien mineur, quand on se souvient que le pro-

gramme coûte, au total, 1,3 milliard au gouvernement. En outre, de ces 35 millions, seulement 27 devraient être payés par Québec, le reste étant épongé par les assurés qui paient une coassurance, a relevé M. Gagnon.

À un certain moment, les parties semblaient bien près de s'entendre sur le principe d'une médiation, une proposition faite mardi par le chef libéral Jean Charest. Pour M^{me} Marois toutefois, cette médiation devait durer deux bons mois « pour avoir des chances réelles de succès ».

Mais pour les pharmaciens, le gouvernement a suffisamment fait preuve de mauvaise foi dans ces négociations pour refuser un nouveau report. « On discute des tarifs depuis 14 mois, on se heurte à un mur d'incompréhension et de mauvaise foi ; je ne vois pas ce que

deux mois de plus donneraient », a déclaré M. Gagnon. Même avec deux mois de plus, le différend ne se réglerait, comme d'habitude, que dans les dernières heures, a-t-il ajouté.

« On n'avait pas prévu plus d'argent sur la table, mais parfois en examinant les paramètres, on peut juger qu'il y a un aspect qui doit être mieux reconnu », a soutenu M^{me} Marois.

Les pharmaciens plaident qu'on ne les traite pas équitablement — les honoraires qu'ils retirent des régimes privés d'assurance sont supérieurs —, mais selon M^{me} Marois, Québec doit aussi assurer l'équité avec ce qu'il a offert aux autres salariés du secteur public et aux professionnels dont les revenus dépendent de Québec, soit une hausse de 2,5 % en 2002.

EXCÉDENT

Suite de la page A1

les échanges (commerce, revenus de placements, bénéfices et dividendes, dépenses d'ordre touristique, etc.) entre un pays et les autres, et indique s'il y entre plus d'argent qu'il n'en sort, ou l'inverse.

La dernière année où le Canada enregistra un excédent, plutôt qu'un déficit de son compte courant, fut 1996, où il s'éleva à 4,6 milliards, rappelle Denis Boudreau, économiste aux bureaux de Montréal de Statistique Canada.

« Déjà, on a fait presque le triple au cours des trois premiers trimestres », fait-il remarquer.

Pour ces trois premiers trimestres, le surplus cumulé a en effet atteint 11,5 milliards, alors que les données du quatrième trimestre ne sont pas encore connues.

« Le compte courant s'annonce largement en surplus, mais je n'irais pas jusqu'à faire des prévisions pour l'ensemble de l'année », ajoute Denis Boudreau.

En 2000

En hausse de 15,8 %, les exportations canadiennes se sont élevées à 417,7 milliards l'an dernier, alors que les importations ont progressé de 11,1 % à 363,2 milliards.

Comme toujours, les exportations destinées aux États-Unis ont représenté l'essentiel de ces expéditions (86 %), en hausse de 16,2 %, soit « un rythme plus de deux fois supérieur à celui des importations », note Statistique Canada.

Les importations canadiennes proviennent principalement (74 %) des États-Unis, celles-ci ne s'étant toutefois accrues que de 7,3 % en 2000.

Et malgré le ralentissement observé au sud de la frontière, les exportations ont continué d'augmen-

ter en décembre par rapport à novembre, soit de 3,7 % à 36,8 milliards.

La hausse la plus marquée concerne les énergies (pétrole, gaz et électricité), avec des exportations qui ont progressé de 40,7 % à 6,4 milliards.

Bérol met Marc Lévesque, de la Banque TD : cette augmentation prononcée est due avant tout à la montée des prix, et, si on exclut les exportations de produits énergétiques, il faudrait plutôt parler d'un recul (-1,8 %) des autres exportations.

Une autre ombre au tableau : les exportations de l'industrie automobile ont, elles, diminué en décembre de 12 % à 7,2 milliards.

N'empêche, soulignent Marc Lévesque et l'économiste en chef de la firme de courtage Nesbitt Burns, Sherry Cooper, il y a quand même eu augmentation du volume des exportations de produits énergétiques. « En termes de croissance, cela devrait contrebalancer le fléchissement de celles de l'industrie automobile », note Sherry Cooper dans ses commentaires transmis par communiqué.

MAFIOSO

Suite de la page A1

Amodeo et sa femme seraient arrivés à Montréal il y a 18 mois environ. Avant de se pointer ici, ils auraient transité par le Venezuela, chef-lieu des opérations de trafic de drogue du fameux clan Caruana/Cuntrera, associé à la famille Rizzuto. Le couple aurait aussi bénéficié de ses contacts dans la famille Bonanno, de New York.

Natif de Porto Empedocle, petit village de la région d'Agrigente, Amodeo figurait sur la liste d'Interpol parmi les 500 fugitifs les plus dangereux. Il aurait fui l'Italie après avoir été placé en examen par un tribunal de Palerme, où il est accusé de meurtre et d'association mafieuse dans le cadre de l'opération Akragas II (ancien nom de la région d'Agrigente, en Sicile). Il en avait également assez des luttes intestines qui déchirèrent les clans mafieux de son pays.

En Italie, Amodeo aurait pris part au complot d'assassinat du maréchal Giuliano Guazzelli, en 1992. À la tête d'une équipe de carabinieri chargés de la lutte antimafia, l'officier avait été abattu en pleine rue de rafales de mitraillettes. L'attentat est survenu deux ans après l'élimination du juge Rosario Levetino, qui faisait enquête à Agrigente.

Les repentis Pasquale Salemi et Alfonso Falsone l'auraient aussi compromis dans le meurtre d'un autre mafioso sicilien, Salvatore Triassi, en 1990. Le 13 novembre dernier, le tribunal de Frankenwald, en Allemagne, a également lancé un mandat d'arrêt contre lui pour un meurtre commis en 1981.

Par hasard, l'arrestation de Gaetano Amodeo à Montréal coïncide avec la capture en Italie de Vincenzo Varga, 64 ans, bras droit de Bernardo Provenzano, « parrain des parrains » de la puissante mafia sicilienne. Successeur du célèbre Toto Riina, Provenzano demeure introuvable.



En Italie, Amodeo aurait pris part au complot d'assassinat du maréchal Giuliano Guazzelli, en 1992. À la tête d'une équipe de carabinieri chargés de la lutte antimafia, l'officier avait été abattu en pleine rue de rafales de mitraillettes.

Photo La Presse

FOIRE

Suite de la page A1

ans et je dirai la même chose au cours des deux prochaines années.»

Quant au chef conservateur, Joe Clark, accusé par les libéraux de mener une véritable chasse aux sorcières contre leur chef, il a rappelé hier à M. Chrétien que sa question du 7 février dernier ne portait pas sur le prêt de 615 000 \$ consenti par la BDC à l'Auberge Grand-Mère, propriété de Yvon Duhaime, un ami du premier ministre. Elle portait sur tout rôle

qu'aurait pu jouer Jean Carle dans ce dossier. Faisant vraisemblablement allusion à Brian Tobin, le ministre de l'Industrie, qui a servi de paravent à M. Chrétien mardi en Chambre, Joe Clark a dit au premier ministre que cette fois, il ne pouvait « refiler la question à Pinocchio », qu'il devait « répondre lui-même ».

Jean Chrétien a répondu que le problème de Joe Clark en était un de « pure jalousie ». « Ce gouvernement, a-t-il dit, en près de huit

ans, n'a pas fait face à un seul scandale alors qu'il (Joe Clark) était dans une administration où il y en avait un chaque mois. »

Au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a admis avoir fait des pressions auprès de la BDC pour dégager le fameux prêt à l'Auberge Grand-Mère. M. Chrétien avait soutenu qu'il n'avait fait que jouer son rôle de député de Saint-Maurice. Il avait été blanchi de toute faute par le conseiller en éthique du gouvernement. L'opposition soutient

quand même que le chef du gouvernement était en conflit d'intérêts, notamment parce qu'il avait encore des intérêts dans un terrain de golf adjacent à l'Auberge. Le prêt à l'Auberge, soupçonne l'Alliance canadienne, aurait mis en valeur le terrain de M. Chrétien avant qu'il ne le vende en 1999. Le député de Saint-Maurice affirme lui qu'il n'était plus en possession de ses parts dès 1993, même si une première vente à la société Akimbo avait échoué après cette date.

Joe Clark, qui a promis hier de

continuer à interroger le premier ministre en Chambre sur cette affaire, suggère que Jean Carle a agi comme agent du premier ministre au sein de la Banque de développement du Canada pour camoufler l'implication de ce dernier dans le dossier de l'Auberge Grand-Mère. « Je crois que son rôle était, parmi d'autres choses, de protéger les intérêts du premier ministre (...) Il a cru, une fois à la BDC, qu'il s'agissait là d'une prolongation naturelle de ses responsabilités » au cabinet de M. Chrétien.

ACTUALITÉS

Réfection de la 138 à Kahnawake : quatre fois plus chère que prévu

ANDRÉ NOËL

La réfection de la portion de la route 138 qui traverse la réserve de Kahnawake coûtera 26,8 millions de dollars, soit quatre fois plus que prévu. Le ministère des Transports du Québec a en effet plié devant les exigences du Conseil de bande mohawk, soutiennent les ingénieurs du gouvernement.

À cet endroit, la route 138 a quatre voies. Au départ, le ministère devait ajouter une voie réservée pour les autobus, au coût de 6,2 millions pour quatre kilomètres. Mais le Conseil de bande a exigé une sixième voie. Les travaux coûteront donc presque sept millions par kilomètre, en comptant les honoraires professionnels.

À titre de comparaison, la construction d'un tronçon de l'autoroute 50, à l'est de Mirabel, a coûté un million par kilomètre il y a quelques années, en comptant les viaducs et des échangeurs (11,5 millions pour 11,7 kilomètres).

« La hausse des coûts à Kahnawake est incroyable ! s'exclame Alain Saladzius, de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ). Le Conseil de bande a imposé des exigences coûteuses, mais il a refusé que l'emprise de la route soit élargie.

« Résultat : le ministère des Transports devra creuser dans le roc pour installer des tuyaux de drainage. Un rond-point qu'on aurait pu améliorer par un simple feu de circulation est détruit et remplacé par une nouvelle intersection. Les fonds publics seront utilisés pour faire de l'aménagement paysager sur des terrains qui n'appartiennent pas au gouvernement du Québec. Des virages à gauche dangereux seront permis. Et ainsi de suite. »

Lundi, *La Presse* a envoyé une série de questions par écrit au cabinet du ministre des Transports, Guy Chevrette. Le ministre a tenté de répondre mardi. Mais visiblement, il connaissait mal le dossier. Hier, le directeur du ministère pour la région de Châteauguay, Pierre-André Dugas, a affirmé que les prévisions de coût de 6,2 millions dataient d'une quinzaine d'années.

Mais son prédécesseur, Jacques Filion, a signé un document le 31 mai 1999 indiquant ces coûts. M. Dugas a alors défendu cette idée qu'il faut installer des tuyaux de drainage, plutôt que de simples fossés, parce que cette portion de la route 138 serait dorénavant « urbaine ».

« Pourquoi les gens de Châteauguay pourraient-ils avoir un boulevard urbain et pas ceux de Kahnawake ? a-t-il demandé. Parce



À cet endroit, la route 138 a quatre voies. Au départ, le ministère devait ajouter une voie réservée pour les autobus, au coût de 6,2 millions pour quatre kilomètres. Mais le conseil de bande a exigé une sixième voie. Les travaux coûteront donc presque sept millions par kilomètre, en comptant les honoraires professionnels.

Photo PIERRE MCCANN, La Presse

que les premiers sont blancs et les seconds ne le sont pas ? »

M. Saladzius affirme que cette accusation de racisme est démagogique. « Le fait est que la portion de la route 138 qui traverse Kahnawake longe des champs et des bois sur environ 75 % de son parcours, dit-il. On y dénombre 12 commerces, dont certains semblent à l'abandon, et sept maisons seulement. La vérité, c'est que le ministère va installer des tuyaux de drainage presque partout parce que le Conseil de bande exige une sixième voie, sans lui donner plus d'espace pour l'emprise. »

Or, cette sixième voie sera dangereuse, soutient M. Saladzius. Elle sera située au centre de la chaussée, pour permettre aux automobilistes de tourner à gauche dans les quelques commerces visés, ce qui les amènera à couper la circulation en sens inverse.

Il y a deux ans, le bureau du coroner avait enquêté sur des accidents mortels survenus à cause de virages à gauche sur la route 132, près de Kahnawake. Le ministère des Transports avait alors décidé d'éliminer la voie de virage centrale. Le ministère est d'ailleurs en train d'éliminer cette voie sur le boulevard Sainte-Anne, entre Québec et Sainte-Anne-de-Beaupré.

Par ailleurs, M. Dugas a confirmé que la voie réservée aux autobus sera une voie « multifonctionnelle » ouverte au covoiturage. Joe Norton, le chef du Conseil de bande, demande qu'elle soit aussi réservée aux Mohawks de Kahnawake. (Il a été impossible, toutefois, de parler à un porte-parole du Conseil.)

Le ministère enfouira à ses frais les fils d'électricité, de téléphone et de câblodistribution à proximité de l'actuel rond-point. « C'est étrange, souligne M. Saladzius. Ce genre de services n'est souvent pas fait en pleine zone urbaine, comme sur les terrains Angus à Montréal. Et ici, on est en zone rurale. »

Le ministère a conclu une entente avec le Conseil de bande pour que les contrats de construction soient accordés de façon préférentielle à des entrepreneurs mohawks. « C'est un peu comme s'il faisait des travaux à Sainte-Julie, mais limitait l'octroi des contrats à des entrepreneurs de Sainte-Julie, affirme M. Saladzius. Il est évident que cela risque de faire augmenter les coûts. »

Pas du tout, rétorque M. Dugas, directeur régional du ministère. « Huit entrepreneurs sont déjà venus chercher le cahier de charge. Jusqu'à maintenant, ce genre d'ententes n'a jamais fait gonfler les coûts. Les entrepreneurs mohawks peuvent s'associer à d'autres entreprises. Et nous gardons le contrôle des coûts. »

Les soumissions doivent être ouvertes lundi.

Huit motards l'ont échappé belle...

ANDRÉ CÉDILOT

HUIT MOTARDS liés aux Hells Angels ont échappé aux griffes de la loi antigang, hier, en se reconnaissant coupables d'une simple accusation de possession d'armes, ce qui leur a valu la peine minimale d'un an de prison.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le juge Guy Leconte, de la Cour du Québec, a accepté le plaidoyer que les avocats des accusés avaient préalablement négocié avec M^e André Vincent, responsable du nouveau groupe de procureurs affectés à la lutte contre le crime organisé.

Dans sa brève présentation, M^e Vincent a indiqué au juge qu'il s'apprêtait à porter des accusations de gangstérisme quand les motards ont offert de plaider coupable. En échange, la Couronne a aussi laissé tomber une accusation de complot et deux autres relatives aux armes à feu.

Les huit suspects, qui ont tous des casiers judiciaires (voir encadré), ont donc écopé un an de prison. Trois d'entre eux se sont vu interdire de posséder une arme pour le reste de leur vie, les cinq autres pour dix ans. Ils ont aussi renoncé aux 39 197 \$ saisis à l'occasion de leur arrestation.

Serrés les uns contre les autres dans le box des accusés, ils avaient l'air satisfait quand ils ont repris le chemin des cellules. En partant, Richard Mayrand, Luc Bordeleau, Richard Larivière et Kenny Bédard ont lancé en choeur, le plus sérieusement du monde, « merci, monsieur le juge ».

L'autre quatuor, formé de Michel Rose, Gilles Mathieu, Denis Houle et Normand Robitaille, n'était guère impressionné, distribuant les sourires et les clin d'oeil à leur collègue des Nomads, René Charlebois, dont le somptueux mariage a fait tant jaser l'été dernier. Il était assis à l'arrière de la salle en compagnie d'un sous-fifre des Rockers.

À l'issue de l'audience, M^e Vincent est sorti de la cour d'un pas rapide, refusant d'expliquer sa décision à la meute de journalistes qui le pourchassait. « C'est le choix du procureur général », s'est-il contenté de dire sèchement. Les quatre avocats des motards semblaient plus détendus, même s'ils n'étaient pas tellement plus loquaces.

« On a suggéré à nos clients à plaider coupable pour éviter la loi antigang », ont relaté M^{es} Pierre Morneau et Claude Girouard. Devant le juge, les deux criminalistes se sont assurés que le ministère public ne déposerait aucune autre accusation contre leurs clients en marge de cette opération policière.

En avouant la possession d'armes prohibées, les accusés étaient passibles d'une peine maximale de 10 années de pénitencier.

Les huit motards avaient été arrêtés jeudi soir dans un hôtel du centre-ville où se tenait une réunion au sommet de l'état-major des Nomads, le club d'élite des Hells Angels chargé de mener la guerre aux Bandidos/Rock Machine. Tous étaient armés de puissantes armes de poing.

Selon M^e Vincent, c'est en suivant un autre individu que les policiers sont tombés par hasard sur les membres haut placés des Nomads réunis dans deux chambres communicantes du 17^e étage du Holiday Inn de la rue Sherbrooke. Outre les huit armes chargées à bloc, ils ont trouvé une enveloppe contenant plusieurs photos de leurs ennemis des Bandidos/Rock Machine.

Les enquêteurs de l'escouade régionale mixte de Montréal (ERM) croient que les dirigeants des Nomads étaient en plein « conseil de guerre ». Sur les photos, on reconnaissait notamment deux des principaux leaders de la bande rivale, Serge Cyr, 42 ans, qui se cache depuis un bon moment, et Alain Brunette, cible quelques jours plus tôt d'un attentat par balles sur l'autoroute des Laurentides.

CASIER JUDICIAIRE

Normand Robitaille, 32 ans		
1991	facultés affaiblies	300\$ d'amende
1995	extorsion	2 ans de prison
1995	trafic de drogue	6 mois
Gilles Mathieu, 50 ans		
1985	complot pour trafic de drogue	1 an
Michel Rose, 45 ans		
1974	possession arme	60 jours les week-ends
1974	voies de fait	60 jours les week-ends
1975	bris de probation	45 jours les week-ends
1978	complot de trafic de drogue	3 ans
1983	possession d'arme	500\$ d'amende
Richard Mayrand, 37 ans		
1981	vol, entrave et possession d'arme	15 mois
Denis Houle, 47 ans		
1971	vol d'auto	sentence suspendue
1974	vol qualifié	3 ans
1990	complot de meurtre	7 ans
1990	possession de drogue	15 jours
1995	facultés affaiblies	600\$ d'amende
1995	possession de drogue	25\$ d'amende
Luc Bordeleau, 39 ans		
1988	assaut	600\$
1989	possession d'arme	500\$
1994	importation de drogue	5 ans
Richard Larivière, 33 ans		
1987	vol avec effraction	sentence suspendue
1989	facultés affaiblies	300\$
1989	possession de drogue	100\$
1991	vol avec effraction	1000\$
1992	entrave à la justice	100\$
1992	vol avec effraction	6 mois
1992	facultés affaiblies	450\$
Kenny Bédard, 36 ans		
1984	voies de fait	sentence suspendue
1992	trafic de drogue	60 jours les week-ends
1992	trafic de drogue	1 an
1997	possession d'arme	1000\$
1997	menaces de mort	500\$
1998	possession d'arme	4 mois
1999	vol qualifié	1 an

Maurice Boucher est un cas unique

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

SI MAURICE BOUCHER a des conditions d'incarcération uniques au Canada, c'est qu'il constitue un cas unique et particulier. « Boucher présente un profil unique et particulier. Il a déstabilisé toutes les institutions carcérales où il est passé. Il est allégué qu'il a commandé l'élimination de deux gardiens de prison. Il est soupçonné d'avoir voulu déstabiliser le système de justice », a soutenu hier en Cour supérieure M^e Marcus Spivock, du contentieux du ministère de la Justice du Québec, devant le juge Kevin Downs.

« Il présente un problème particulier, d'où la décision particulière prise à son endroit » (de l'incarcérer seul dans une aile de la prison pour femmes Tanguay), a ajouté l'avocat.

« On a décidé que cet homme nécessitait quelque chose de pas normal ; il ne peut pas être détenu dans une prison normale. C'est la première fois qu'on fait ça. Ce n'est pas pour rien », a renchéri M^e Spivock. L'avocat a même reconnu que les mesures d'incarcération imposées à Boucher pouvaient avoir certains effets sur lui. Mais il est surveillé de très près et un rapport quotidien sur son évolution est produit.

Selon la décision de la Cour suprême sur la tenue ou non d'un autre procès pour Boucher, accusé d'avoir commandé les meurtres des gardiens de prison Pierre Rondeau et Diane Lavigne, les autorités carcérales pourraient revoir ses conditions d'incarcération.

Par contre, M^e Spivock a fait remarquer au juge que Boucher ne profitait pas au maximum de ses conditions particulières de détention. « Il est le seul prévenu au Québec à avoir des visites contacts. Il a le droit à trois heures dans la cour par jour. Il y va pendant une heure. On ne peut pas le forcer à profiter de ce qui lui est offert. »

« Il n'accepte pas la légitimité de sa détention. Il ne la subit pas très bien. Il mange mal, ne fait pas d'exercice et ce, depuis le premier jour. Il souffre d'hypertension, mange des chips et autres aliments mauvais pour son état. On ne peut pas l'en empêcher. Il prend du poids. Ce n'est pas lié à son isolement. »

Le seul témoin à être entendu hier a été le sergent Jacques Lemieux, de la GRC, un expert en bandes de motards criminels. Il a souligné que le groupe des Nomads auquel appartenait Boucher était l'équipe chargée d'éliminer les membres de la bande des Bandidos. M. Lemieux croit que Boucher, même incarcéré, continue d'être celui qui prend les décisions importantes pour l'organisation.

Pour sa part, l'avocat de Boucher a fait valoir les torts importants sur le plan psychologique que subissait son client en raison de son isolement à Tanguay. M^e Jacques Normandeau ne voit pas pourquoi Boucher serait seul dans un espace correspondant à 14 cellules. Boucher, qui réclame d'être incarcéré ailleurs qu'à Tanguay, avec d'autres détenus, sera fixé sur son sort lundi, en début d'après-midi.

Un quatrième suicide à l'Hôtel-Dieu en un an

Sous le couvert de l'anonymat, des employés dénoncent leur milieu de travail comme étant malsain

LOUISE LEDUC

L'Hôtel-Dieu de Montréal est en deuil. Encore une fois. En fin de semaine, un préposé aux bénéficiaires s'est enlevé la vie. Cette tragédie vient s'ajouter à trois autres suicides – d'infirmiers et infirmières, ceux-là – survenus dans ce même hôpital au cours de la dernière année. Faut-il y voir une triste coïncidence ou la conséquence de conditions de travail difficiles ?

Hier, la direction de l'hôpital n'a émis aucun commentaire. Pour tout dire, c'est une lettre signée par les deux seules initiales de son auteur qui a alerté *La Presse*. « Nous vivons un cauchemar qui n'en finit plus et nous avons besoin d'aide. Nous vivons une situation de crise aberrante et douloureuse. (...) Les personnes oeuvrant en milieu hospitalier ont un urgent besoin de stabilité, d'encadrement et de soutien psychologique. »

Dans les couloirs, c'est aussi à mi-voix et sous le sceau de l'anonymat que des employés se sont confiés. « Il faut se garder de montrer du doigt l'employeur ou d'établir un lien direct entre cet autre suicide et notre travail exigeant, croit une infirmière. On ne se suicide pas comme ça, un jour, parce qu'on a eu une dure journée au boulot. Il reste cependant que notre milieu de travail est malsain. Ailleurs, peut-être les gens ont-ils le temps de s'arrêter pour écouter un collègue en difficulté. Chez nous, c'est impossible, on est tous trop débordés. Il faut être solide, très solide, pour survivre à ce milieu, pour entrer dans la chambre d'une jeune fille de 25 ans en phase terminale quand tu viens toi-même de



PHOTOTHÈQUE La Presse

« Nous vivons un cauchemar qui n'en finit plus et nous avons besoin d'aide », souligne-t-on dans une lettre signée seulement de deux initiales. De son côté, la direction de l'Hôtel-Dieu n'a émis aucun commentaire à la suite de ce quatrième suicide parmi ses employés au cours de la dernière année.

traverser un deuil dans ta vie personnelle. »

L'expression « surcroît de travail » revient sans cesse dans les conversations. « Le préposé aux bénéficiaires qui vient de se suicider avait longtemps réclamé de changer de département, le sien étant réputé pour être l'un des plus exigeants de l'hôpital, de ceux où l'on doit donner de 18 à 20 bains par jour, note une préposée aux bénéficiaires qui le connaissait bien. Il a finalement obtenu de devenir volant, mais à la première occasion, on l'a remis dans le département qu'il avait tant voulu quitter. »

Pierre Chalifoux, vice-président aux litiges et aux griefs du syndicat des employés généraux de l'Hôtel-Dieu, signale que l'embauche d'un psychologue à plein temps pour les employés est réclamée depuis longtemps déjà. « Encore ce matin (hier), un employé est venu me dire qu'il se sentait dépressif. Les ressources de l'hôpital étant insuffisantes, j'ai dû le référer à l'extérieur. »

Colette Gendron, professeure émérite de la faculté de sciences infirmières de l'Université Laval et coauteur d'un ouvrage sur la mort

et le suicide intitulé *La Mort, condition de la vie*, abonde dans le même sens. « Les hôpitaux américains ont compris il y a 20 ans déjà l'importance d'embaucher un psychologue permanent qui saurait répondre aux situations de crise, tel que le suicide d'un collègue. Il faut savoir que dans le milieu hospitalier, quand une telle chose survient, les gens se sentent deux fois plus coupables. Ils se disent que plus que quiconque, ils auraient dû voir venir le coup. »

Le syndicat des infirmières de l'Hôtel-Dieu, de son côté, juge maintenant prioritaire d'évaluer l'état de ses troupes. « Nous avons envoyé hier (mardi) un questionnaire à nos membres, pour bien mesurer leur niveau de stress et de fatigue », explique France Beauregard, agente syndicale.

Dans le journal de l'Ordre des infirmières, Philippe Delmas et André Duquette, respectivement professeur et étudiant au doctorat en sciences infirmières, faisaient en novembre une revue de la littérature sur les problèmes de santé mentale des infirmières. Les constats en sont troublants. « Le pourcentage d'infirmières (du Qué-

bec) ayant un niveau de détresse psychologique sévère varie entre 40 % et 56 %. Il apparaît clairement que ces infirmières vivent deux fois plus de détresse émotionnelle que les femmes québécoises », écrivaient-ils. (La détresse psychologique, selon l'indice de Santé-Québec englobe aussi bien l'anxiété et la dépression que les problèmes cognitifs.)

Mises en parallèle avec celles de la CSN, ces données ne sauraient étonner. Selon la centrale syndicale, le personnel du secteur de la santé arrive au premier rang de tous les travailleurs du Québec au chapitre de l'absentéisme pour raison de santé, soit 13,5 jours par année, comparativement à la moyenne québécoise de 7,7 jours.

Comme l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Notre-Dame a aussi, en 1997, connu une vague de suicides. En 14 mois, quatre employés se sont suicidés là aussi.

Dans l'espoir peut-être de colmater au plus vite l'hémorragie à l'Hôtel-Dieu, un donateur anonyme a envoyé hier pas moins de 600 billets de spectacles d'humour, à distribuer parmi le personnel soignant.

Il ne sera pas facile de changer la SQ

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Le Conseil de surveillance de la Sûreté du Québec, que vient de mettre sur pied le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, aura fort à faire pour changer la culture de cette organisation, avertissent deux autorités en la matière.

« La culture policière, c'est un peu comme le *Titanic*, on ne tourne pas le paquebot sur un 10 cents », lance l'ancien procureur chef de la commission d'enquête Poitras, Bernard Roy, qui doute que la SQ ait opéré, en seulement deux ans, la transformation souhaitée par le rapport de décembre 1998 de la commission.

« On voyait qu'il y avait une culture bien ancrée, note M^e Roy. Ça prend un coup de barre. Est-ce que c'est fait actuellement ? Ça m'étonnerait qu'on puisse changer une organisation aussi importante en un an ou deux. Je crois que c'est quelque chose qui peut se faire, mais à plus longue haleine. »

M^e Roy estime que les membres de ce conseil, qui pourront convoquer tout employé de la SQ dans le cadre de leur mandat (enquêtes criminelles et affaires internes), risquent de se faire « endormir ou enterrer » sous la bureaucratie et la paperasse par une machine réticente à se laisser ausculter. Un risque d'autant plus grand que le conseil pour lequel a opté Québec est loin du « chien de garde » réclamé par la commission Poitras.

Mais son ex-procureur-chef se montre encouragé par le calibre de l'équipe réunie par le ministre Ménard, et notamment son président, Claude Corbo. « Quand on regarde les gens qui ont accepté, on peut certainement donner la chance au coureur », estime M^e Roy.

Pas sérieux

Bien que lui aussi reconnaisse les mérites de l'ancien recteur de l'UQAM, qui s'est façonné depuis neuf ans une feuille de route impressionnante en matière policière, le criminologue André Normandeau, de l'Université de Montréal, doute que les moyens consentis à M. Corbo et son conseil leur permettent de jouer leur rôle adéquatement.

« Ça ne fait ni sérieux ni rigoureux », tranche M. Normandeau, qui se demande comment, avec un budget de 500 000 \$ par an, le conseil pourra opposer à la SQ, dotée d'un budget de 400 millions, des dossiers étoffés.

« Même s'ils disent à la SQ qu'ils ont fait des changements, ce sont des failles importantes que la commission Poitras avait constatées, insiste M. Normandeau. Ça ne se change pas du jour au lendemain. »

Il aurait fallu à son avis doter le conseil d'une équipe de cinq à six chercheurs. Or, elle ne comptera que sur un seul employé à plein temps : le directeur général. « Il ne faut pas se contenter d'écouter les directeurs ou M. Cannavino (président de l'Association des policiers provinciaux), qui vont nous dire que tout va bien, etc. », poursuit André Normandeau, qui recommandait plutôt de confier ce rôle de surveillance à un conseil d'administration de la SQ.

Le criminologue aurait en outre souhaité que le ministre réserve une place sur le conseil à Me Roy, par exemple. « Il aurait été une sorte de conscience pour le suivi de la commission Poitras. » Ce dernier n'a toutefois pas été approché par M. Ménard.

Un chef résigné

Le directeur de la SQ, Florent Gagné, qui a dû se résigner à la création d'un tel conseil — auquel il s'opposait — a de son côté réagi aux annonces du ministre en réaffirmant dans un communiqué sa conviction « que le changement réel, dans les organisations, comme chez les individus, ne peut venir que de l'intérieur ».

M. Gagné ajoute que la SQ est fière des progrès accomplis au cours des dernières années et il précise qu'il ne voit pas la structure mise en place par le ministre comme un organisme de « contrôle ». « Sur la base des discussions que j'ai eues avec le ministre, le conseil est plutôt invité à nous aider, à nous éclairer, à apporter sa contribution au développement de la SQ, écrit-il. Seul le temps permettra de mesurer l'apport qu'un tel organisme pourra amener. »

L'existence du conseil de surveillance sera réévaluée en mars 2005.

A

Du 22 au 25 février

25 février

2603533

AUSSI À CHICOUTIMI, QUÉBEC ET SHERBROOKE.

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

Vous le trouviez fou? Vraiment?

C'est drôle, Charles Trenet, c'est le premier artiste que j'aie snobé. Pas le choix. J'avais 16 ans, et si j'avais dit à mes copains de l'époque, « savez-vous les gars, Trenet c'est pas si mal que ça », ils auraient changé de trottoir. On était tous habillés en noir. On avait des cols roulés. On fumait des cigarettes d'eucalyptus. On écoutait Django Reinhardt, Ferré, Juliette Gréco, Mouloudji. Quand les filles étaient là, on tolérait Bécada, Yves Montand et même, des fois, si les filles nous suppliait à genoux, on laissait passer une toune ou deux d'Aznavor. Mais Trenet? Cette musaraigne frétilante? Ce caniche en rut? Vous plaisantez. Pourquoi pas Tino Rossi et les Compagnons de la chanson pendant que vous y êtes? On écoutait *Poètes vos papiers*. Pour le spleen on écoutait *Comme un petit coq/ licot mon âme*. Mais *Y'a d'la joie*? Vous voulez rire. Pourquoi pas *Prosper yop la boum* pendant que vous y êtes...

C'est drôle, ces jours-ci, d'entendre chanter les louanges de Trenet par l'intelligentsia française. Quand j'avais 16 ans, Trenet c'était rien pour avoir l'air intelligent. Brassens, Ferré, Brel ont tout de suite été publiés chez Seghers, dans la pompeuse collection « Poètes d'aujourd'hui », Trenet jamais. Brel, Brassens sont entrés dans les écoles à peu près en même temps que le nouveau roman, Trenet jamais. Ça ne fait pas longtemps que les intellos prêtent du génie au Fou chantant. Je me souviens qu'au début des années 80, avec l'appui du ministre de la Culture Jack Lang, Trenet a tenté à deux reprises de se faire admettre à l'Académie française. Il s'est fait rejeter les deux fois de façon assez humiliante. Le directeur du *Figaro* (et académicien), Jean d'Ormesson, te l'avait ramassé pas à peu près : vous êtes un nul, Monsieur Trenet, ce n'est pas un tricorne qu'il vous faut, mais un bonnet de nuit, allez vous coucher.

C'est Plume Latraverse qui m'a fait « redécouvrir » Trenet. À l'époque où je

croisais Plume de temps en temps, il m'avait dit toute son admiration pour l'auteur de *La mer*, et je m'étais mis à le réécouter. Ouais, bof... je ne suis pas vraiment devenu un fan. Je sais pas, je trouve ça très mirliton tontaine.

Son grand hit, *La mer*, a l'air d'avoir été écrit dans le sous-sol d'un bungalow de Bécon-les-Bruyères en regardant une carte postale des Sables-d'Olonne. Je sais pas comment vous faites pour voir de la poésie là-dedans. Moi, dans le clapot de son golfe clair, je vois une grosse épicière en vacances, à plat ventre sur un matelas pneumatique, le soleil la cuit, et demain elle aura des cloques.

La servilité

Je suis allé deux fois en Irak. La seconde fois, il y a tout juste un an, j'accompagnais une délégation canadienne humanitaire. Le coordonnateur du programme humanitaire de l'ONU à Bagdad, l'Allemand Hans von Sponek — « démissionné » depuis — nous avait longuement reçus et je l'entends encore nous adjurer de sensibiliser notre gouvernement aux lamentables conséquences de l'embargo. Dites à vos dirigeants politiques ce que vous avez vu ici, dites la mortalité infantile, dites la malnutrition chronique, dites la pénurie de médicaments, dites la grande misère morale... Tu parles! Lloyd Axworthy, alors ministre des Affaires étrangères, n'avait même pas daigné recevoir les gens de notre délégation. Le Canada, totalement aligné sur les Américains, n'a jamais levé le petit doigt, jamais fait entendre la moindre dissidence au Conseil de sécurité.

Quand le nouveau président des États-Unis a décidé, vendredi dernier, de marquer son territoire en bombardant Bagdad —



exactement comme un chien marque le sien, par une petite pisse qui signifie : ici c'est chez nous —, il ne fallait pas s'attendre à ce que le Canada pose beaucoup de questions. Par la voix de son

nouveau ministre des Affaires étrangères, John Manley, le Canada a docilement acquiescé en affirmant « soutenir les actions nécessaires » contre l'Irak. Nécessaires pour qui, pour quoi, et jusqu'à quand? Fougille-moi.

L'UNICEF (United Nations Children's Fund) attribue aux sanctions économiques la mort de 500 000 enfants irakiens entre 1991 et 1998. Ça fait 4500 enfants PAR MOIS. Qu'en est-il du respect des droits humains qui est censé guider la politique étrangère canadienne?

Peut-être est-ce un peu plus compliqué que ça, mais on ne peut pas dire qu'on s'emploie beaucoup à nous expliquer. « Soutenir les actions nécessaires », disait monsieur Manley, vous trouvez que c'est d'une grande limpidité?

Juste avant Von Sponek, le coordinateur de l'action humanitaire à Bagdad pour le compte de l'ONU était un Irlandais du nom de Denis Halliday. Il sera à Montréal le 23 mars prochain. Il sera accompagné d'une Américaine spécialiste du Moyen-Orient, Phillis Bennis, et d'une Italienne, Francesca Noé. Dans notre cahier de fin d'année — *Envoyé spécial* —, je parlais d'enfants italiens jumelés à des petits Irakiens, je parlais d'échanges de dessins si vous vous rappelez, eh bien! c'est elle, Francesca.

Peut-être que Noam Chomsky, l'un des intellectuels les plus dérangeants de notre

temps, sera aussi de cette soirée publique s'il parvient à se libérer. C'est un vendredi, le 23 mars donc, à 19h30, au pavillon Jean-Brillant de l'Université de Montréal.

La lassitude

Vous vous rappelez l'histoire de Thierry, ce jeune Français venu à Montréal avec sa fiancée l'automne dernier? Elle en stage à l'université, lui aux pommes à Saint-Antoine-Abbé, fauché alors qu'il roulait à bicyclette par un automobiliste qui sortait d'un bar où il avait pris trois bières.

L'enquête a établi que le chauffeur avait déjà été condamné trois fois pour facultés affaiblies. Pour cette fois il avait 0,056 d'alcool dans le sang, soit en dessous de la limite permise (0,080).

Il ne roulait pas très vite non plus, la route était sinueuse, bref, la juge a été obligée de l'acquitter d'avoir causé la mort d'un cycliste, le lien « de causalité entre l'accident et l'alcool » n'étant pas prouvé hors de tout doute. La juge l'a cependant condamné à 30 jours de prison, a suspendu son permis de conduire pour trois ans, le tout assorti de conditions telles que ne pas boire, ne pas fréquenter des débits de boissons, etc.

Il vient de se faire arrêter. Facultés affaiblies. Non, pas au volant. Il plaide coupable ce matin, à Valleyfield, à sept accusations de bris de condition.

Il y a des crimes monstrueux qui nous indignent. Et il y en a des tout petits, obtus, consternants qui sont encore pire parce qu'ils nous portent à la lassitude et au découragement.

Julie Surprenant: la police demande des tests d'ADN

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

DES CHIMISTES ont reçu le mandat de procéder à des tests avec de l'ADN prélevé sur le père et la mère de Julie Surprenant pour vérifier si le sang trouvé au domicile d'un suspect peut être celui de leur fille disparue depuis le 16 novembre 1999.

La Sûreté du Québec a fait cette demande parce qu'elle n'a en sa possession aucun échantillon d'ADN de l'adolescente de 16 ans. Les résultats des tests devraient être connus dans trois ou quatre semaines.

Des taches de sang ont été trouvées le 5 décembre dernier chez le suspect qui habite tout près de l'immeuble où loge Michel Surprenant, le père de la disparue. C'est également à cet endroit que demeurait l'adolescente qui n'a pas été revue depuis sa descente d'un autobus dans l'île Saint-Jean, à Terrebonne, tout près de chez elle.

Des tests d'ADN sur des parents ont déjà permis d'identifier une victime d'un meurtre, dont le corps n'a jamais été retrouvé. Un échantillon de sang avait alors été prélevé à l'endroit où elle avait été tuée. Un homme a même été condamné pour cet assassinat relié au monde des motards.

C'est grâce à des tests au luminol effectués lors d'une perquisition que les taches de sang ont été repérées. Le luminol permet de détecter le sang même si les taches ont été soigneusement lavées.

Le suspect n'a jamais été arrêté, même s'il a dû répondre à quelques questions des enquêteurs. Il aurait même échoué au test de polygraphe (détecteur de mensonges). Cet homme est un amateur de pêche et il aurait à plusieurs reprises appréhendé ses prises à son domicile, ce qui a eu pour effet de contaminer le sang trouvé chez lui.

Peu de temps après la disparition de l'adolescente, les enquêteurs de la SQ et de la police de Terrebonne ont tourné leurs premiers soupçons vers cet homme déjà condamné pour des délits sexuels. En décembre, les policiers ont démontré à un juge qu'ils avaient assez d'éléments pour justifier l'obtention d'un mandat de perquisition chez lui. Les objets saisis mentionnés dans le mandat de perquisition sont sous scellés au greffe du palais de justice de Saint-Jérôme.

Se disant harcelé par des policiers, l'homme aurait menacé de porter plainte au comité de déontologie policière s'ils n'arrêtaient de rôder autour de lui.

Habituellement volubile, le père de l'adolescente, Michel Surprenant, n'a pas rappelé *La Presse* hier.

Depuis la disparition, près de 1000 informations ont été vérifiées par les policiers. À la SQ, on dit toujours être à la recherche des deux jeunes hommes dont les portraits-robots ont été publiés, car ils seraient des témoins importants. Mais au sujet de la perquisition et de ses suites, les agents des affaires publiques n'ont pas été très bavards.

« OUI, C'EST LA PÉRIODE DES REER.



ET LES 10 AUTRES MOIS?»

► Chaque année, à ce temps-ci, les gens se précipitent pour faire une cotisation de dernière minute à leur REER. Pourtant, le résultat est bien meilleur quand on effectue sa cotisation tôt et que celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un programme complet de planification financière.

Un avenir, ça se planifie

«Comme conseiller du Groupe Investors, j'aide les clients à planifier et à gérer leurs finances de façon à ce qu'ils puissent profiter pleinement de leur retraite. Avec l'appui de nos spécialistes en placements, en assurance, en planification successorale et en fiscalité, j'examine attentivement tous les éléments de votre programme pour que votre avenir prenne forme.»

«Pour ce faire, le Groupe Investors met à votre disposition une gamme complète de produits de placement administrés par une solide équipe de conseillers en placement spécialisés dans les marchés canadiens et

internationaux. Vous pouvez choisir parmi une dizaine de familles de fonds de placement, comme ceux de notre série Maître^{MC} Investors. De plus, avec Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., vous pouvez d'un simple coup de fil investir dans d'autres instruments de placement.»

Préparez-vous une retraite dorée

«Le lien étroit que j'entretiens avec les clients me permet de prévoir leurs besoins et de les aider à tirer le maximum de leur argent, aujourd'hui, au cours des 12 prochains mois, et pendant longtemps.»

Pour en savoir plus long ou pour obtenir des conseils au sujet de votre plan de retraite, composez le 1-888-293-5036 ou rendez vous au www.investorsgroup.com



DES SOLUTIONS À VOTRE MESURESM

Les Services Investors Limitée
Cabinet de services financiers

- PLANIFICATION ET GESTION DE PORTEFEUILLE
- ASSURANCES
- PLANIFICATION DE LA RETRAITE
- PLANIFICATION FISCALE
- SERVICES DE COURTAGE*
- PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
- GESTION DES LIQUIDITÉS
- PLANIFICATION SUCCESSORALE

Un investissement dans un fonds communs de placement peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un investissement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

SMMarque de commerce propriété du Groupe Investors Inc. avec usage sous licence pour ses sociétés affiliées.
^{*}Service de courtage offerts par l'entremise de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

Verdict le 16 mars dans le procès Hilton

ANDRÉ DUCHESNE

Le dernier round dans le procès du boxeur Dave Hilton, accusé d'agressions sexuelles sur deux adolescentes, s'est joué hier matin au palais du justice de Montréal. Il reste maintenant à attendre le verdict que rendra la juge Rolande Matte, le 16 mars.

Très court, ce dernier round, une quinzaine de minutes tout au plus. Pourtant, mardi, l'avocat de Hilton, Paul Skolnik, avait signifié à la

juge Matte qu'il voulait revenir sur plusieurs points de la plaidoirie de la Couronne, représentée par M^e Hélène Di Salvo. La juge Matte avait donc remis la cause à hier.

La nuit a sans doute porté de nouveaux conseils à M^e Skolnik, dont l'intervention hier a été on ne peut plus brève. En fait, il a passé plus de temps à la sortie de la salle d'audiences à répondre aux questions des médias.

Les journalistes lui ont entre autres demandé pourquoi il n'était pas revenu sur l'affaire de la piscine. Dans sa plaidoirie, M^e Skolnik avait insisté sur le côté invraisemblable de cette affaire, rappelant qu'une des victimes allé-

guées avait affirmé avoir été agressée par Hilton dans un terrain de camping alors que d'autres personnes impliquées se trouvaient à la piscine. Pour l'avocat, cette histoire ne tient pas debout car elle s'est déroulée en plein mois de janvier, ce qu'a contesté M^e Di Salvo. Finalement, M^e Skolnik a décidé de ne pas revenir sur la question hier matin car la juge Matte lui avait dit mardi qu'elle avait pris suffisamment de notes sur le sujet pour se faire une idée.

Devant elle, M^e Skolnik s'est plutôt contenté de répéter que toute cette histoire était un gigantesque coup monté par les deux adolescentes, leur mère et d'autres

témoins, mais qu'il ne revenait pas à la défense de prouver l'existence et les motifs du complot.

Pour l'avocat du champion du monde des super moyens (WBC), la question qui importe est celle du doute raisonnable qui conduirait à l'acquiescement de son client. Là-dessus, il croit avoir fait la preuve que le témoignage des deux jeunes filles était suffisamment obscur pour laisser un doute dans l'esprit de la juge.

Accompagné de sa mère et de son frère Jimmy, Dave Hilton s'est quant à lui refusé à tout commentaire à la sortie de la cour, disant simplement, devant l'insistance des journalistes, qu'il espérait

pouvoir s'entraîner dans les prochaines semaines, soit jusqu'à ce que la sentence soit rendue.

Le cauchemar de Hilton a commencé le 15 avril 1999 lorsqu'il a été arrêté par la police de la CUM pour faire face à neuf chefs d'accusation. Mais, pour M^e Di Salvo, le cauchemar des deux victimes alléguées est autrement plus grave et plus long, les gestes commis par Hilton à leur endroit s'étant étirés sur trois ans. Longue période à laquelle il faut ajouter toutes les procédures judiciaires. « Laissons-les maintenant dormir et se reposer », avait lancé la procureure de la Couronne mardi en guise de conclusion à sa plaidoirie.

M^e Alan Guttman acquitté pour de bon

PASCAL BRETON

TOUTES les accusations qui pesaient sur l'avocat Alan Guttman et son présumé complice, Werner Patek, pour un complot visant l'importation d'une tonne de cocaïne il y a cinq ans, sont tombées de façon définitive hier.

La juge Louise Harbour, de la Cour suprême du Canada, a rendu la décision sur-le-champ. Six des sept juges ont tranché que l'écoute électronique des propos de l'avocat Guttman et de son complice avait été effectuée de façon illégale.

Le principal intéressé s'est dit soulagé hier au terme de ce feuilleton judiciaire qui a finalement duré plus de cinq ans. « La décision m'a enlevé un gros poids. J'étais convaincu depuis le début que l'écoute électronique ne pouvait pas être valide. Les dernières années ont été très difficiles, surtout dans la pratique du droit, et j'ai même perdu des clients. Mais là, c'est fini », a déclaré Alan Guttman.

Le criminaliste et son présumé complice, Werner Patek, avaient subi un premier procès au mois de décembre 1996. Rapidement, le juge Serge Boisvert, de la Cour du Québec, avait acquitté les deux hommes parce que la Sûreté du Québec avait obtenu des autorisations d'écoute électronique contre eux de façon irrégulière et que cette écoute constituait le seul élément de preuve de la Couronne.

Les policiers de la Sûreté du Québec avaient été mis sur la piste du présumé complot par un informateur et ils avaient écouté pendant des heures Alan Guttman préparer l'importation de la cocaïne, importation qui n'a jamais eu lieu.

« Le caporal Alain Fredette (de la SQ) savait ou aurait dû savoir que son informateur de l'époque avait menti auparavant et par conséquent, il ne pouvait jurer de la fiabilité de cet informateur devant le juge de paix comme il l'a fait pour obtenir l'autorisation d'écoute électronique », a rappelé hier M^e Claude Girouard, l'un des avocats de la défense.



Comment j'ai vaincu l'insomnie avec l'aide de ma banque.

« La période des REER me stressait tellement que j'ai même pensé prendre mon bain dans de la tisane pour me relaxer. Mais depuis que mon conseiller m'a proposé des produits répondant à mes besoins, je dors sur mes deux oreilles! »

La période des REER : pas besoin d'en faire une maladie!

À la Banque Laurentienne, nous savons que la période des REER peut causer bien des frustrations. Voilà pourquoi nos représentants en épargne collective prennent le temps de bien vous écouter et vous offrent, par l'entremise de BLC Services Financiers, pas moins de 85 fonds communs de placement, de même qu'un excellent programme de prêts REER*. De plus, notre famille de fonds IRIS vient d'accueillir deux nouveaux fonds indiciaires, sans frais d'acquisition ni de rachat, qui sont admissibles à 100% à votre REER:

1. Le Fonds indiciaire d'actions canadiennes Plus IRIS

Le Fonds indiciaire d'actions canadiennes Plus IRIS est un fonds de croissance construit de façon à reproduire la performance de l'indice S&P/TSE 60, qui réunit les 60 compagnies les plus importantes de la vieille et de la nouvelle économie.

2. Le Fonds Nasdaq-100® IRIS (RÉR)

Le Fonds indiciaire Nasdaq-100® IRIS (RÉR) est un fonds dont l'objectif est de reproduire l'indice américain Nasdaq-100® tout en demeurant admissible à 100% au REER. L'indice est composé de 100 entreprises

technologiques œuvrant dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, des biotechnologies et autres. Si vous voulez miser sur la nouvelle économie, il est tout indiqué!

1 800 BLC-1846
www.banquelaurentienne.com



Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des commissions de vente et de maintien, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le ou les prospectus simplifiés avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. • Les Fonds sont offerts par BLC Services Financiers, filiale de la Banque Laurentienne. Les Fonds paient des frais de gestion et des frais d'exploitation. Le gérant paie une commission de service aux placeurs de fonds. • « Standard & Poor's® » et « S&P® » sont des marques de commerce de The McGraw-Hill Companies Inc. « TSE » est une marque de commerce de la Bourse de Toronto. La Banque Laurentienne a obtenu une licence pour l'emploi de ces marques. Le produit n'est pas parrainé, avalisé, vendu ou promu par Standard & Poor's ou la Bourse de Toronto. Aucune de ces deux parties ne fait une représentation, garantie ou stipulation relativement à l'opportunité d'investir dans le produit. • Le Nasdaq 100®, Nasdaq-100® Index et Nasdaq® sont des marques de commerce ou de service de Nasdaq Stock Market Inc. [incluant les membres de son groupe (collectivement, « Sociétés »)] et la Banque Laurentienne a obtenu une licence pour l'emploi de ces marques. Les Sociétés ne se sont pas prononcées sur la pertinence du produit. Le produit n'est pas émis, endossé, vendu ou promu par les Sociétés. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE ET N'ONT AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU PRODUIT. *Sujet à l'approbation de crédit.

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 2001-02-21

1^{er} numéro 936179 25 000 \$ numéro décomposable	2^e numéro 985599 50 000 \$ numéro décomposable
3^e numéro 848246 100 000 \$ numéro décomposable	4^e numéro 777818 ALLEZ À LA TÉLÉ numéro non décomposable

10 croisnières (numéros non décomposables)

011252	682827	786333
318681	746480	818474
336491	760566	859374
579819		

6/49 Tirage du 2001-02-21

05 10 23 36 40 44
Numéro complémentaire: 18

4/9 Tirage du 2001-02-21

02 05 11 12 20 33
Numéro complémentaire: 48

BANCO Tirage du 2001-02-21

04 07 08 09 15
18 19 21 23 24
28 31 34 54 55
58 60 61 66 67

Extra Tirage du 2001-02-21

NUMÉRO 144945

Quotidienne Tirage du 2001-02-21

3 4
196 7988

Le jeu doit rester un jeu.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

Statistique Canada donne l'heure juste

La proportion de faibles revenus au Québec est de 12,5% et non de 22%

MARIE-CLAUDE LORTIE

Une étude de Statistique Canada commandée par le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, montre que le Québec n'est pas un nid de pauvreté.

La recherche, dont *La Presse* a obtenu copie, démontre en fait que la province est dans la moyenne canadienne quand vient le temps de parler de faibles revenus.

Le ministre a fait faire cette étude après avoir été choqué, en décembre, par un rapport du Conseil national du bien-être social qui proclamait que le Québec affichait un taux de faibles revenus de 22 %, le pire au Canada, pire que celui de Terre-Neuve (19,8 %) et loin derrière la moyenne nationale de 16,4 % et de l'Ontario, avec son taux de 13,5 %.

Convaincu que la méthode de calcul du Conseil ne reflétait aucunement la réalité, le ministre a demandé à Statistique Canada de repasser à travers les chiffres de 1998 (comme l'étude du Conseil), mais en faisant des calculs qui tiennent compte de certains facteurs à son avis cruciaux.

Il a demandé qu'on tienne compte notamment de la fiscalité particulière des provinces et des indices des prix à la consommation des provinces. « Il coûte moins cher de se loger à Montréal qu'à Toronto », expliquait cette semaine le ministre, en entrevue à *La Presse*. « Il fallait tenir compte de tels facteurs dans les calculs. »

Les nouveaux chiffres de Statistique Canada montrent que le taux de faibles revenus, au Québec en 1998, était de 12,5 %, alors qu'il était de 11,9 % en Ontario et de 12,4 % au Canada.

On est loin du 22 % du Conseil national

du bien-être social. Selon M. Boisclair, ces chiffres sont beaucoup plus réalistes et certes moins alarmistes. « Et il ne faut pas oublier que l'Ontario est 20 % plus riche que le Québec et que le taux de chômage y est de 2,5 points de pourcentage moins élevé », ajoutait-il.

Si on sépare les familles, on constate que 8,6 % des familles québécoises ont de faibles revenus, contre 8,9 % en Ontario et 9,1 % au Canada.

Du côté des personnes seules, en revanche, le Québec a un taux de faibles revenus de 32,4 %, contre 30,3 % en Ontario et au Canada en général.

Selon M. Boisclair, les chiffres ne disent pas qu'il faut arrêter de s'inquiéter de la pauvreté, au contraire. Même si elle n'est pas aussi répandue que le disait le Conseil, elle n'en n'est pas moins lourde qu'avant.

Mais il y a eu des améliorations, dit le ministre chargé de la lutte contre la pauvreté par le premier ministre Lucien Bouchard. Et il faut les reconnaître, dit-il.

M. Boisclair note par exemple qu'il y a 48 % moins de personnes aptes au travail assistées sociales qu'il y a cinq ans.

De plus, le ministre se dit encouragé par le succès de mesures précises, qui démontrent que les actions gouvernementales peuvent avoir un impact réel contre la pauvreté.

Le gouvernement, par exemple, aide financièrement les chefs de familles monoparentales qui ne gagnent que le salaire minimum, afin de rendre le travail réellement avantageux. Ainsi, 38 % des personnes qui ne sont plus assistées sociales sont des chefs de familles monoparentales. Ces femmes, pourtant, ne forment que 16 % des assistés sociaux. « Ce n'est plus vrai que c'est plus payant d'être à l'aide sociale », dit M. Boisclair.

Legault signe un nouveau contrat de performance

87,5 millions pour l'Université Laval

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation François Legault semble davantage apprécier la vie publique et politique depuis qu'il a repris la ronde des signatures des contrats de performance avec les dirigeants des universités.

Hier, c'est à l'Université Laval qu'il en a signé un septième, d'une valeur de 87,5 millions. D'ici quelques jours, a-t-il précisé, les 11 autres ententes devraient être officiellement entérinées. Jusqu'à maintenant c'est 304,3 millions qui ont été investis dans cette entreprise.

S'il reconnaît que les marges de manoeuvre budgétaires ne sont pas ce qu'elles devraient être — « sont limitées, qu'on est encore une province et que les surplus se trouvent à Ottawa » —, M. Legault est quand même très fier de voir qu'il est en mesure de respecter ses engagements d'un milliard de dollars, dont 600 millions dans des contrats de performances avec les 18 universités québécoises.

« Il faut reconnaître que les marges sont limitées au Québec, a-t-il dit, mais il faut

quand même faire de l'éducation une priorité nationale parce que c'est le meilleur investissement qu'on peut faire pour le développement social et économique. »

Ceci dit, M. Legault a clairement laissé entendre que son appétit pour une plus grosse part des ressources financières n'est pas rassasié. « Il faudra, au cours des prochaines années, a-t-il dit, poursuivre le réinvestissement amorcé dans l'éducation. De ce côté-là, on ne sera jamais complètement satisfait. »

Si le contrat de performance qui accorde 87,5 millions sur trois ans à l'Université Laval, celle-ci s'est engagée à faire passer de 70 à 80 % son taux moyen de diplomation d'ici à 2007-2008.

Elle s'est aussi engagée à recruter pas moins de 300 professeurs au cours des cinq prochaines années. Elle fera aussi passer le niveau de financement de la recherche de 146 millions à 170 millions d'ici 2002-2003.

[cyberpresse.ca](http://www.cyberpresse.ca) Pour en savoir plus sur les contrats de performance des universités, tapez

www.cyberpresse.ca/performance



SWAROVSKI
SCS

Henry Birks et Fils est fier de présenter "Arléquin" de Swarovski, 490 \$. La troisième d'une trilogie de figurines en cristal précieux. Disponible exclusivement aux membres de la Société des collectionneurs Swarovski.

BIRKS

CADEAUX. depuis 1879



BIRKS

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 www.birks.com

SOLDE

du 22 février
au 4 mars 2001

15%
à
50%

de rabais

sur la marchandise sélectionnée.
Jusqu'à épuisement de la marchandise.

- Vélos (Tous les modèles 2000)
- Skis
- Vêtements
- Chaussures

2159, rue Sainte-Catherine Est
Montréal H2K 2H9

Métro Papineau

Tél. : (514) 524-1106

LA CORDÉE

5 dans 1

29⁹⁹\$

JACOB
Lingerie

Du 10 au 24 février. Boutiques Jacob Lingerie : 1220 rue Ste-Catherine ouest, 4067 rue St-Denis, Promenades de la Cathédrale, Carrefour Laval, Centre Rockland, Centre Fairview Pointe-Claire, Galeries d'Anjou, Promenades St-Bruno, Mail Champlain.

Pourquoi les pharmaciens propriétaires refusent-ils d'avaler la pilule?

ALEXANDRE SIROIS

Les pharmaciens propriétaires et le gouvernement du Québec sont à couteaux tirés. Le litige entre les deux parties n'a pas cessé de s'envenimer au cours des dernières semaines. Alors que Québec recourt à une loi d'exception pour empêcher les pharmaciens propriétaires de se retirer du régime public d'assurance-médicaments à partir du 23 février, La Presse fait le point sur le conflit, et identifie ses causes et ses effets éventuels sur les Québécois.

Q Comment sont rémunérés les pharmaciens propriétaires ?

R Lorsqu'un client achète des médicaments, le pharmacien propriétaire reçoit des honoraires professionnels, de la part de Québec ou des compagnies d'assurances privées. Pour ce qui est du gouvernement provincial, il offre aux pharmaciens propriétaires, en moyenne, 6,61 \$ par ordonnance remplie. Un taux qui n'a pas été revu depuis 1993. Au printemps 2000, Québec a proposé une hausse de ce taux, similaire à celle à laquelle ont eu droit les employés du secteur public. C'est-à-dire des augmentations rétroactives de 1,5 % au 1^{er} janvier 1999, de 2,5 % au 1^{er} janvier 2000 et de 2,5 % au 1^{er} janvier 2001. Le gouvernement offre aussi une hausse de 2,5 % supplémentaires au 1^{er} janvier 2002.

À la suite de la publication de cette proposition, la ministre de la Santé Pauline Marois a affirmé que son gouvernement estimait que

les pharmaciens étaient traités « de façon équitable », en comparaison des « autres professionnels » de la santé.

Q Combien cela coûtera-t-il à Québec ?

R Selon les chiffres du ministère de la Santé, en vertu de la proposition actuelle, il en coûtera 5,4 millions de plus à Québec pour 1999, 16,2 millions pour 2000 et 29,2 millions pour 2001, soit un total de plus de 50,8 millions à payer rétrospectivement. Par ailleurs, le nombre d'ordonnances remplies par les pharmaciens propriétaires est en forte hausse. Par conséquent, les honoraires payés par Québec aux pharmaciens augmentent déjà d'année en année, avant même que l'ajustement proposé pour chaque ordonnance soit en vigueur. Ils sont passés de 245 millions en 1996, avant l'instauration du régime d'assurance-médicaments, à 362 millions en 1999. Selon les prévisions de Québec, si la rémunération des pharmaciens propriétaires demeurait à 6,61 \$ par ordonnance pour 2002, leurs honoraires seraient tout de même en progression substantielle, se chiffrant à 463 millions. Précisons que lorsqu'un Québécois paie les frais fixes mensuels pour ses médicaments, selon les règles du régime en vigueur, il se trouve à payer les honoraires du pharmacien pour une ordonnance.

Q Pourquoi les pharmaciens propriétaires sont-ils insatisfaits ?

R C'est l'augmentation de 2,5 % proposée par Québec pour la quatrième année, donc pour 2002, qui déplaît aux pharmaciens. Ceux-ci réclamaient 8,15 \$ par ordonnance jusqu'à tout récemment, alors que le gouvernement offre 7,47 \$. Les pharmaciens soutiennent que leurs dépenses et leur charge de travail se sont considérablement accrues au cours des dernières années.

L'entrée en vigueur du régime d'assurance-médicaments, le 1^{er} janvier 1997, « a occasionné une surcharge très importante de travail administratif aux pharmaciens communautaires », déclarait cette semaine le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, Paul Fernet. Environ 3,1 millions de Québécois sont maintenant assurés par le gouvernement provincial. En 1999, 69 % de ces assurés ont acheté des médicaments, c'est-à-dire 2,2 millions de Québécois. M. Fernet estime que le maintien de la qualité des services offerts par les pharmaciens propriétaires est en péril. D'autant plus que les tâches des pharmaciens se complexifient sans cesse.

Les pharmaciens propriétaires affirment également que les frais liés à l'exploitation de leurs commerces ont bondi en l'espace de quelques années. Y compris les salaires. C'est que les salaires des pharmaciens ont augmenté de 25,8 % entre 1997 et 1999, rapportait en janvier l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). Une hausse mesurée par Statistique Canada, qui serait notamment reliée à la pénurie de pharmaciens.

Q En quoi consistent les moyens de pression envisagés ?

R Pour faire pression sur Québec, depuis la mi-décembre, les pharmaciens propriétaires n'expédient plus à la Régie de l'assurance-maladie du Québec les formulaires servant de demandes d'autorisation pour les médicaments d'exception. Ces médicaments ne peuvent être obtenus sans que la RAMQ ne donne le feu vert au préalable. Les médecins et les patients ont donc dû prendre la relève et envoyer eux-mêmes les formulaires.

Puis, au début du mois de janvier, les pharmaciens ont décidé de ne plus répondre aux questions des clients à propos des modalités administratives du régime d'assurance-médi-

caments, suggérant aux patients qui voulaient en savoir plus de donner un coup de fil à la RAMQ. Enfin, le 25 janvier, trois jours après avoir rencontré M^{me} Marois, les pharmaciens propriétaires ont décidé de se désengager du régime d'assurance-médicaments. C'est ainsi que 98 % des membres de l'AQPP ont expédié leur avis pour se retirer du régime en question. La mesure devrait entrer en vigueur demain, 23 février.

Q Quelles seront les répercussions du retrait des pharmaciens ?

R Les pharmaciens insistent pour rappeler qu'ils ne seront pas en grève. Les clients devront payer le coût total de leurs médicaments et se faire rembourser ensuite par la RAMQ. Il est toutefois important de mentionner que les pharmaciens propriétaires ne pourront vraisemblablement pas exercer cet ultime moyen de pression. M^{me} Marois a fait comprendre que son gouvernement votera une loi d'exception pour empêcher les pharmaciens de se désengager du régime.

Q Pourquoi les plus récentes négociations ont-elles échoué ?

R Les négociations entre Québec et les pharmaciens propriétaires avaient repris mardi matin après un arrêt de plusieurs mois. Les pharmaciens ont toutefois claqué la porte le jour même, en soirée, après avoir révisé leurs demandes à la baisse. Le porte-parole de l'AQPP, Daniel Larouche, a estimé que le montant demandé par ordonnance pour 2002, selon les nouvelles propositions des pharmaciens, était maintenant d'environ 7,92 \$. Le gouvernement est pour sa part demeuré sur sa position, ce qui a déçu les pharmaciens. « On ne s'attendait pas à ce qu'ils arrivent avec un camion de la Brinks pour nous donner tout ce qu'on voulait, mais on s'attendait à ce qu'il y ait du mouvement », a déclaré M. Larouche.



Nos bons rendements à long terme pour réaliser vos rêves

Taux de rendement au 31 janvier 2001	1 % an	3 % ans	5 % ans	10 % ans	Depuis le lancement %
Fonds équilibré Royal	11,3	7,5	9,3	10,6	9,6
Fonds de dividendes Royal*	30,1	10,5	18,5	-	16,2
Fonds d'actions canadiennes Royal*	14,5	11,2	12,6	11,7	10,5
Fonds d'actions américaines Royal*	10,1	11,8	16,3	15,8	10,6

Voyez nos solides options de placement.

La croissance de votre REER vous permettra-t-elle de réaliser vos projets lointains ? Nos spécialistes en placement peuvent vous proposer une vaste gamme de fonds communs à fort potentiel de rendement à long terme. Lorsqu'il s'agit de vos placements, il n'est jamais trop tôt pour commencer à songer à l'avenir.

Pour en savoir plus, allez à www.banqueroyale.com/fir



Allez au bout de vos rêves™

Consultez l'un de nos spécialistes en placement dès aujourd'hui.

Appelez Télé-Placements Royal au 1-800-ROYAL 63, ou passez à la succursale la plus près de chez vous.

Les fonds communs de placement Royal sont offerts par la société Fonds d'investissement Royal Inc. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais administratifs et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement représentent le total des rendements annuels composés antérieurs pour la période terminée le 31 janvier 2001 et tiennent compte des modifications de la valeur des parts ainsi que du réinvestissement de toutes les distributions, mais non des frais de vente, rachat et distributions ou des frais facultatifs et de l'impôt sur le revenu exigibles du porteur de parts, qui auraient diminué le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés. Fonds d'investissement Royal Inc. est une société de services financiers agréée au Québec. *Ces fonds sont le résultat de la fusion de certains fonds communs du Trust Royal et de fonds RoyFund de la Banque Royale le 1^{er} juillet 1997.

© Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Fonds d'investissement Royal Inc., licenciée de cette marque. ™ Marque de commerce de la Banque Royale du Canada.

PRENEZ LES DEVANTS!

LA GESTION PUBLIQUE SE RENOUVELLE

L'ENAP

- Programmes courts (15 crédits)
- Diplômes d'études supérieures (24 crédits)
- Maîtrise en administration publique (45 crédits)



RENCONTRE D'INFORMATION
LE 28 FÉVRIER À 17 H 30

- À Québec
555, boulevard Charest Est
Tél.: (418) 641-3000, poste 6563
- À Montréal
4750, avenue Henri-Julien
Tél.: (514) 849-3449
- À Hull
165, rue Wellington
Tél.: (819) 771-6095

1 800 808-3627
www.enap.quebec.ca

Université du Québec
École nationale d'administration publique

Une formation supérieure en management public (2^e cycle)

DÉPÔT DE CANDIDATURES : 15 MARS 2001

La médecine Marois ne chasse pas l'inquiétude

MARTINE ROUX

LES PHARMACIENS propriétaires montréalais n'ont pas l'intention de défier la loi d'exception. Mais à défaut de payer pour leurs ordonnances, les clients écoperont de leur mauvaise humeur, déplore le Conseil pour la protection des malades.

Malgré l'imminence d'une loi spéciale, une cliente s'est dépêchée hier matin de renouveler l'ordonnance d'un médicament qui l'aide à soulager ses sinusites chroniques.

« Ce médicament me coûte 31 \$ même avec le régime d'assurance-médicaments, explique la dame, qui préférerait ne pas décliner son identité. Ça va me coûter trois fois plus cher si je le paye de ma poche ! Je suis inquiète... » Pour ajouter à la psychose, une pharmacie de Longueuil a entrepris cette semaine d'appeler certains clients pour leur suggérer de faire remplir leurs ordonnances avant vendredi !

Les pharmaciens propriétaires se conformeront-ils à la loi d'exception ? Oui, a répété hier l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP), bien qu'elle songe à recourir aux tribunaux. Peu de pharmaciens ont accepté hier de se confier à *La Presse*, référant systématiquement les questions à l'AQPP. Mais certains obéiront à contrecœur au mot d'ordre.

« Je suis entre l'arbre et l'écorce, affirme Jean-François Guévin, pharmacien propriétaire dans le Plateau. Je resterai probablement solidaire de la position de l'AQPP. D'un autre côté, nos réclamations sur la hausse des honoraires sont justifiées. »



Photo ROBERT MAILLOUX, La Presse©

« Je suis entre l'arbre et l'écorce », affirme Jean-François Guévin, pharmacien propriétaire dans le Plateau.

Les honoraires de M. Guévin sont demeurés inchangés depuis 1993, mais les coûts d'exploitation du commerce et le salaire des employés n'ont cessé d'augmenter, plaide-t-il.

Quelle que soit sa décision, le pharmacien assure qu'il n'a pas l'intention de laisser tomber les clients peu fortunés. « On pourrait aider ceux qui ont besoin de médi-

caments vitaux, quitte à prendre des arrangements spéciaux », dit-il.

Claude Bouhadana, pharmacien au centre-ville, est quant à lui satisfait de la bataille menée par ses

pairs. « La population ne sera pas pénalisée car nous serons obligés de nous soumettre aux conditions proposées par la loi spéciale. Mais pour la première fois, les pharma-

ciens sont allés au bout de leurs démarches. »

Les malades risquent cependant de faire les frais de la frustration des pharmaciens, anticipe le Conseil pour la protection des malades. Selon le directeur de l'organisme, Paul Brunet, les pharmaciens useront de mille et une astuces pour enquiquiner Québec et lui faire payer la loi d'exception à coups de tracasseries administratives.

« C'est sûr qu'avec une loi spéciale, les malades ont plus de chance d'avoir accès aux médicaments, concède-t-il. Mais cela créera une atmosphère massacrante ! On n'est pas d'accord avec une solution radicale comme celle-là. » Le Conseil était récemment inondé d'appels de malades inquiets, ajoute-t-il.

Même situation à la Fédération de l'âge d'or du Québec, où l'agente aux dossiers spéciaux Louise Aubert n'était guère plus enthousiaste face à la tournure des événements. « On trouve malheureux qu'un conflit entre l'État et ses professionnels se termine à coups de loi spéciale et à la dernière minute. »

Quoi qu'il arrive, l'organisme Jeunesse au Soleil est prêt à secourir les malades incapables de payer leurs médicaments en remboursant 50 % de leur coût, sur recommandation médicale.

HOLT RENFREW
la liberté d'être.

TRÈS ATTACHANTES
CES ANNÉES 80.

La ceinture Holt Renfrew en suède
à réglage double anneau. 48 \$.

2935077A

QUÉBEC : PLACE SAINTE-FOY, [418] 656-6783 • MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE, [514] 842-5111
CENTRE ROCKLAND, [514] 738-3500 • www.holtrenfrew.com

Jeudi 15 mars 2001

COLLOQUE ENAP

Hôtel Delta Centre-Ville
Montréal

L'ÉCONOMIE DU SAVOIR : UNE NOUVELLE ÉCONOMIE ?

INFORMATION ET INSCRIPTION
Danyelle Landry
Téléphone : (418) 641-3000, poste 6574
Télécopieur : (418) 641-3057

Inscription en direct
www.enap.quebec.ca

Université du Québec
École nationale d'administration publique

Thèmes

- le rôle de l'État
- la formation des personnes
- le développement régional

Conférenciers

- Michel Audet, Chambre de commerce du Québec
- Diane Bellemare, UQAM
- Pierre De Celles, directeur général, ENAP
- Marc Ferland, sous-ministre adjoint, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Hervé Fischer, Université Concordia
- Pierre-André Julien, UQTR
- Luc Meunier, Investissement Québec

et autres conférenciers

Jeudi 15 et vendredi 16 mars 2001

COLLOQUE ENAP

Hôtel Delta Centre-Ville
Montréal

GOVERNANCE ET MAINTIEN DE LA PAIX EN HAÏTI
Le cas de l'appui aux forces de l'ordre

INFORMATION ET INSCRIPTION
Carole Garand
Téléphone : (514) 849-3989, poste 2993
Télécopieur : (514) 849-3369

Inscription en direct
www.enap.quebec.ca

Université du Québec
École nationale d'administration publique

Organisé par l'ENAP avec le concours du Centre Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix et l'ACDI

Thèmes

- intervention de la communauté internationale
- réflexion sur les leçons apprises et les perspectives d'avenir

Conférenciers

- intervenants ayant une expérience pratique sur le terrain
- théoriciens et analystes universitaires

Première Chaîne de Radio-Canada

95,1

Homier-Roy
DEMAIN 5H15

Invité : Roger Frappier
Réalisation : Louise Carrière

www.radio-canada.ca/radio

Montmarquette, un économiste qui se méfie de l'État

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le gouvernement québécois veut revoir l'ensemble des régimes d'assurance-médicaments, tant privés que publics, pour trouver un nouvel équilibre entre le fardeau de risque supporté par l'un et par l'autre.

Un futur régime d'assurance-médicaments pourrait être totalement public ou demeurer mixte, comme actuellement, si le partage des responsabilités est rééquilibré, a laissé entendre hier la ministre de la Santé, Pauline Marois.

C'est avec cette nouvelle donne à l'esprit que Québec mandatera prochainement un économiste de l'Université de Montréal, Claude Montmarquette, pour, d'ici six mois environ, revoir l'ensemble de la situation.

Formé à Chicago, l'économiste n'a jamais été très favorable à l'accroissement du rôle de l'État. « Les médias ont dit que j'étais contre la nationalisation. Je n'ai jamais caché être en général contre les interventions gouvernementales. Un discours que j'ai fait à la Société royale du Canada s'intitulait *La pensée magique de l'État* », rappelle-t-il.

S'il a accepté ce mandat, c'est pour travailler à ce que les Québécois aient le régime d'assurance « à la fois le moins coûteux et le plus efficace possible ». « En ce qui me



Photothèque MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Formé à Chicago, l'économiste Claude Montmarquette est professeur à l'Université de Montréal.

concerne, toutes les avenues sont ouvertes, tout est sur la table », a-t-il dit hier dans un entretien à *La Presse*.

Hier, la ministre de la Santé, Pauline Marois, rappelait qu'elle avait promis un tel examen lors de la commission parlementaire chargée d'étudier le régime public d'assurance, au printemps 2000. Cette

revue coïncidait avec une hausse du plafond des cotisations, qui passait de 175 \$ par année à 350 \$. Et en janvier dernier, on faisait encore grimper le plafond à 385 \$.

Un régime « universel et public » n'est pas la seule avenue, souligne l'économiste.

« On pourrait retenir une seule avenue, publique, ou le régime mixte que nous connaissons en redéfinissant certains paramètres. L'objectif est d'avoir une couverture universelle, et c'est ce qu'on a maintenant », soulignait de son côté M^{me} Marois hier. Le groupe de M. Montmarquette aura à évaluer « l'ensemble de la situation » et « souligner les avantages et inconvénients de chaque avenue ». La ministre juge un peu court d'associer l'économiste à la tendance néolibérale. « On lui a donné des mandats sur l'aide aux études, et les propositions qu'il a faites ont au contraire particulièrement plu aux étudiants », a-t-elle fait valoir.

L'idée de mutualiser les risques « est intéressante », selon M^{me} Marois. Les assureurs privés auraient à compenser le système public qui se retrouve avec les « mauvais risques », les gens sans emploi ou âgés qui ont davantage besoin de médicaments. « C'est sûr que nous couvrons les gens qui ont plus de difficultés; il y a la possibilité d'envisager la mutualisation des risques par un régime universel, ou

avec des discussions avec les assureurs privés pour partager les risques », a expliqué M^{me} Marois.

Le comité sera formé d'experts et les groupes de pression n'y auront pas de représentation, précise l'économiste Montmarquette. « Sans quoi je refuserai la présidence; c'est une question compliquée, technique, qui engage énormément d'argent. Il faut voir clair pour améliorer la situation de l'ensemble des Québécois, pas d'un groupe par rapport aux autres », résume-t-il.

« J'attends la confirmation officielle de mon mandat », d'insister l'économiste de l'Université de Montréal. Il souligne que « tout doit être sur la table ». Que les assureurs privés aient la partie belle avec les clients les moins à risques,

« cela est un fait et on peut se demander maintenant si c'est possible que tous en bénéficient ».

« À la base, il faut voir le problème comme une question d'assurance. Existe-t-il un système qui ferait que l'ensemble des Québécois seraient mieux assurés. » Pour lui, « il n'est pas évident » qu'un système universel public d'assurance-médicaments soit supérieur au régime mixte actuel où cohabitent public et privé.

« Ce n'est pas évident; dans les pays, il y a toutes sortes de façons de faire. En France, le régime est universel, il ne l'est pas aux États-Unis. Les Néerlandais bénéficient d'un régime assez universel où on retrouve beaucoup de mutualisation », retient M. Montmarquette.

Le style Landry, synonyme d'affrontement, dit Jean Charest

KATIA GAGNON

MONTMAGNY — Le règne de Bernard Landry commence bien mal avec une loi d'exception pour mater les pharmaciens, observe le chef libéral Jean Charest, qui estime que le gouvernement aurait pu, s'il l'avait vraiment voulu, négocier une médiation honnête avec les représentants des pharmaciens.

« Le style Landry, ça commence avec une loi spéciale. Ça nous annonce un style de gouvernement porté sur l'affrontement. Ça commence très mal pour M. Landry dans ses relations avec le réseau de la santé », a commenté le chef libéral, à l'issue d'un caucus de son parti, à Montmagny.

M. Charest estime qu'avec un peu de bonne volonté, le gouvernement aurait pu négocier une médiation doublée d'un moratoire sur les moyens de pression avec les représentants des pharmaciens, une solution qui aurait permis à la transition de se faire en douceur au gouvernement.

Les pharmaciens ont acquiescé à une médiation, mais sur une durée de deux semaines seulement. Le gouvernement leur proposait trois mois, les libéraux avaient quant à eux avancé un délai de deux mois. Les négociations ont finalement échoué avec le gouvernement. « Un échec sur une question de détail », s'insurge M. Charest.

« Pour les convaincre, il aurait fallu que M. Landry les appelle directement et leur dise : je vais être le prochain premier ministre, selon toute probabilité, et je m'engage à m'occuper de ce dossier et à le régler correctement. Je suis convaincu que les pharmaciens auraient dit oui à une telle proposition », dit M. Charest.

Mais Bernard Landry n'a pas pris l'initiative, se fiant une fois de plus à Lucien Bouchard, qui devra quitter la politique en portant l'odieux d'une nouvelle loi d'exception, souligne M. Charest. « Lucien Bouchard s'en va avec une loi spéciale. Il doit regretter qu'autour de lui, on ne se soit pas davantage occupés du problème. M. Landry ne pourra pas avoir recours au 911-Lucien Bouchard pour le reste du mandat », ironise le chef libéral.

À l'issue d'un caucus où les libéraux ont longuement abordé la stratégie qu'ils adopteront face au futur gouvernement Landry, M. Charest s'est également montré inquiet des intentions de la ministre de la Santé, Pauline Marois, qui a mandaté un comité pour examiner la possibilité d'étendre le régime d'assurance-médicaments à l'ensemble des Québécois. Paradoxalement, le comité sera présidé par l'économiste Claude Montmarquette, reconnu pour sa tiédeur face au principe de l'assurance-médicaments.

« On a eu droit à une première réforme de l'assurance-médicaments qui a complètement dérapé », tranche M. Charest. « On a donc plusieurs raisons de s'inquiéter de ce qui attend les Québécois. Et ça va être intéressant, avec le conflit actuel, de voir comment on négocierait la participation des pharmaciens à ce nouveau régime. » Pour le critique libéral en matière de santé, Jean-Marc Fournier, la mise en place du régime d'assurance-médicaments a été une erreur et la ministre Pauline Marois s'apprete maintenant à « étendre le mal » à l'ensemble de la population.

2934975a

1ère nuit à partir de **46,25 \$ p.p.**
et la 2e nuit est **GRATUITE.**

Aussi forfait ski Tremblant à **69,25 \$ p.p.**

Les prix sont par personne par nuit, basés sur un condo 1 chambre partagé par 4 personnes. Valable du 25 février au 9 mars 2001. 2 nuits minimum.

Le forfait ski comprend l'escompte de 2 pour 1.

Résidences Mont-Tremblant
1 800 567-6764
www.tremblantres.com

LIQUIDATION URGENTE

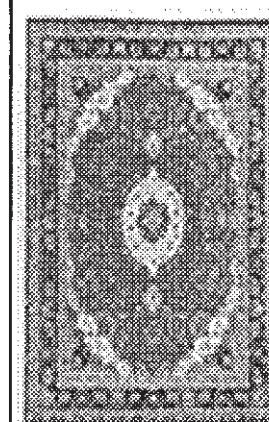
Vaste sélection de tapis persans et orientaux

À LA DEMANDE DE BANQUES

Heriz Persians Rugs a été forcée de payer toutes les dettes exigibles en l'an 2000. En conséquence, nous devons liquider tout notre stock de marchandises au prix coûtant. De magnifiques tapis persans et orientaux seront mis en vente à des prix incroyablement bas, une occasion en or de se procurer le tapis de son choix parmi notre vaste sélection.

DE 100 \$ À 1800 \$

Dépêchez-vous et profitez d'une collection fabuleuse de tapis persans et orientaux nouveaux



Tapis de toutes dimensions de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi. Chemins de passage et d'escalier jusqu'à 22 pi de long. Grande variété de couleurs et de motifs, designs fameux. Tabriz en laine et en soie, Bidjar, Kashan, Heriz, Esfehan à base de soie, Qum pure soie, Mashad, tapis tribaux et beaucoup d'autres!

VEN. 23 FÉV. 2001 DE 13 H À 19 H
SAM. 24 FÉV. 2001 DE 11 H À 18 H
DIM. 25 FÉV. 2001 DE 11 H À 18 H

Endroit :
PREMIER HOTEL RUBY FOO'S
ARRIVÉ, 7655, BOUL. DÉCARIE
PREMIER 6755, BOUL. DÉCARIE
SERVI MONTRÉAL (QUÉBEC)
(514) 731-7701

Visa, MasterCard, Américain Express, chèque et argent comptant acceptés

HERIZ PERSIAN RUGS

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

22 février 2001

Page A11 manquante

Un portail jeunesse boycotté par les... jeunes !

Les maisons de jeunes accusent Québec de plagiat

FRANÇOIS BERGER

UN PORTAIL INTERNET destiné aux adolescents québécois, que le gouvernement du Québec entend promouvoir et aider financièrement, risque de voir le jour en l'absence des principaux intéressés : les jeunes !

Accusant le gouvernement d'avoir pour l'essentiel plagié son projet de site Internet, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ) s'estime « floué » par les responsables de la politique québécoise de l'Autoroute de l'information, qui dépend du ministre David Cliche. Non seulement le gouvernement a-t-il « refusé » d'apporter son aide à l'organisme pour le développement de son propre portail jeunesse, mais il a « repris » à son compte des éléments de ce projet, accuse l'association regroupant 113 des 360 maisons de jeunes, des centres communautaires offrant des services sociaux et de loisirs pour les gens de 12 à 18 ans.

Le ministre Cliche a lancé, la semaine dernière, un appel d'offres pour la création d'un portail destiné aux jeunes, dans lequel il est prêt à investir 300 000 \$ sous forme de subvention. Le portail doit viser précisément la clientèle des maisons de jeunes et doit être associé à ces dernières.

Le Regroupement des maisons de jeunes a décidé de ne pas soumissionner et envisage même un boycott complet du portail qui naîtra de l'appel d'offres prenant fin le 1^{er} avril, a indiqué hier Céline Morin, coordonnatrice de l'organisme. Il semble, selon elle, que les fonctionnaires de la direction de l'Autoroute de l'information se soient « grandement inspirés » de deux projets déposés par le RMJQ et la maison de jeunes du Plateau, de Montréal, à l'occasion du Sommet de la jeunesse tenu l'an dernier. Ces deux organismes détiennent conjointement des droits sur un

projet de portail appelé « Webados », enregistré le 17 janvier dernier auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

Le RMJQ dit avoir été sollicité par le gouvernement, juste avant le Sommet de la jeunesse, pour qu'on puisse y présenter un projet concret de portail Internet. « On nous a fait miroiter un partenariat » qui n'a pas eu lieu, dit Mme Morin.

« Après le sommet, nous n'avons plus eu de nouvelles du tout », souligne Stéphane Émond, principal « développeur » du projet de portail pour la maison de jeunes du Plateau et pour le RMJQ. « On a voulu nous tasser », opine-t-il.

Ensuite, à l'insistance du RMJQ, Québec a de nouveau invité l'organisme à présenter son projet de portail, en novembre dernier. Ce projet, qui prévoyait un investissement de plus de 800 000 \$ pour un site devant être lancé au début de 2002, a été rejeté par le Fonds de l'autoroute de l'information.

Selon Claude Beauchamp, porte-parole du ministre David Cliche, ce projet ne satisfaisait pas aux objectifs et ne correspondait pas à « l'idée d'un portail jeunesse » que se faisait le gouvernement.

M. Émond croit, pour sa part, que l'État veut censurer le contenu d'un éventuel portail destiné aux jeunes, en y permettant seulement la diffusion d'information « politiquement correct ». « On ne peut pas y parler de sexe, de drogue ou de suicide », déplore-t-il. La mission des maisons de jeunes est justement de faire de la prévention.

M. Émond a consacré quatre années au développement du site « Webados » et avait obtenu une aide du Fonds de lutte contre la pauvreté. Dans le but de renouveler cette aide, il avait, en compagnie du RMJQ, demandé une lettre d'appui à la direction de l'Autoroute de l'information, qui a fait la sourde oreille.

| NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE |

Le ministère de l'Éducation devra refaire ses devoirs

MARC THIBODEAU

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION devra refaire ses devoirs relativement au nouveau programme de géographie, d'histoire et d'éducation à la citoyenneté qu'il a conçu pour les élèves du deuxième cycle du primaire dans le cadre de la réforme du curriculum.

La Commission des programmes d'études, qui est chargée de revoir les nouveaux programmes avant leur introduction effective dans les salles de classe, indique dans un rapport remis au ministère au début du mois de février qu'elle ne « recommande pas » son approbation. « Les lacunes identifiées dans ce programme amènent à conclure qu'il ne répond pas aux orientations qu'il s'était lui-même fixées dans sa présentation », notent les membres de la commission dans un rapport daté du 2 février dont *La Presse* a obtenu un extrait.

La conclusion de l'organisme paraît sévère puisque ses membres se contentent généralement, lorsqu'ils constatent des lacunes dans un programme donné, de mentionner qu'ils l'approuvent « après corrections ».

Lors d'un entretien téléphonique, la présidente sortante de la commission, Jeanne-

Paule Berger, a indiqué hier qu'il ne fallait pas conclure pour autant que tout est à reprendre à zéro. « Nous relevons des éléments positifs », a-t-elle indiqué. Mme Berger a cependant refusé de commenter plus avant les conclusions de l'organisme en soulignant que le rapport n'avait pas encore été rendu public par le ministère.

En matière d'histoire, la commission salue le fait que le programme préconise le recours à une approche comparative permettant aux élèves de mettre en parallèle diverses sociétés. L'approche a toutefois des limites, indique-t-on. « En procédant par la comparaison de sociétés à certaines périodes, on laisse pour compte des événements importants qui devraient être mis en évidence, de sorte que cela rend difficile de faire l'histoire linéaire de ces sociétés », note la commission. Le programme, ajoutent ses membres, accorde par ailleurs trop peu d'importance à la vie et la culture de personnages historiques singuliers.

Le volet portant sur l'éducation à la citoyenneté est par ailleurs « pratiquement absent », déplore l'organisme, qui relève que « ce n'est pas uniquement en comparant des sociétés et en les étudiant qu'on apprend à devenir un citoyen responsable et éclairé ».

Le MEQ alloue plus d'argent pour la réforme scolaire

MARC THIBODEAU

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION a décidé hier de réviser à la hausse le budget prévu d'ici 2004 pour favoriser l'implantation de la réforme du curriculum au niveau primaire.

Lors d'une rencontre de la table de suivi national de la réforme, où siègent notamment des représentants des enseignants et des commissions scolaires, le ministère a précisé qu'il réserverait pour les trois prochaines années une somme additionnelle de 14 millions de dollars pour permettre aux enseignants de bénéficier de plus de temps et de soutien.

La somme est sensiblement inférieure à la demande de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), qui réclamait un ajout de 45 millions en vue notamment de libérer régulièrement de leurs tâches usuelles des enseignants qui auraient eu pour mandat de prêter main forte à leurs collègues.

« C'est certain que nous aurions souhaité

plus », a indiqué hier la présidente de la FSE, Johanne Fortier, qui se réjouissait néanmoins hier de cet apport d'argent frais.

Il n'est pas exclu, fait-elle valoir, que des sommes additionnelles viendront s'ajouter aux 14 millions annoncés hier puisque la table de suivi devra réexaminer l'effort financier prévu pour 2002-2003 et 2003-2004 à la lumière de ce qui se passera dans les écoles durant la prochaine année scolaire.

Le ministère a par ailleurs confirmé hier qu'il maintiendrait au cours des trois prochaines années la somme de 10 millions prévue pour la formation du personnel, ce qui représente une somme totale de 30 millions.

Les enseignants estiment que la mise sur pied de tables de suivi locales permettra d'assurer un usage optimal de ces sommes tout en évitant l'émergence de crises comme celle de décembre dernier. La Fédération des commissions scolaires du Québec s'est dite satisfaite hier de la décision gouvernementale.

Au coeur du Vieux-Québec

Forfait ski

- 1 nuit à l'hôtel pour 2 personnes
- 2 billets de ski pour une journée à l'une des 3 stations
- 20% de rabais sur le total de la facture de votre dîner du soir à « La Table du Manoir »
- Accès à la piscine intérieure/sauna et club santé

À partir de **139\$*** par nuit minimum 2 nuits Pour 2 personnes

À partir de **149\$*** pour 1 nuit

HÔTEL Manoir Victoria

Mont-Sainte-Anne LE MASSIF Stoneham

www.manoir-victoria.com Renseignez-vous sur nos autres forfaits 1 800 463-6283



Les yeux d'un enfant ne valent pas cher

Le gouvernement du Québec veut abolir le programme d'assurance-maladie qui garantit depuis 1970 aux enfants de moins de 18 ans l'accès gratuit aux services de l'optométriste, comme si les yeux de nos enfants ne valaient plus la peine d'être protégés.

Après avoir supprimé les services de dépistage à l'école, le gouvernement du Québec impose aux parents, par cette nouvelle coupure dans les services de santé, un fardeau financier supplémentaire. L'apprentissage scolaire de votre enfant est fonction à 80 % d'une santé oculaire adéquate et de bons yeux. Au moment de parler d'excellence en éducation une telle décision est inacceptable.

Pénaliser nos enfants pour permettre au gouvernement de bien paraître auprès des milieux financiers, c'est une injustice et une honte. **Comme parents, agissez maintenant !** Adressez votre message de protestation à votre député. C'est la personne la mieux placée pour transmettre rapidement au gouvernement votre message que les coupures en santé, c'est assez !



Association

DES
OPTOMÉTRISTES
DU
QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 740
Montréal (Québec)
H2L 4X4
Téléphone : (514) 288-6272
Télécopieur : (514) 288-7071
Courriel : aoq@logiq.net

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

22 février 2001

Page A13 manquante

CANADA

Le premier ministre britannique au Canada

Presse Canadienne

OTTAWA — Le premier ministre de Grande-Bretagne, Tony Blair, est arrivé à Ottawa hier soir, en compagnie de son épouse.

« Nous avons tellement de choses en commun — nous partageons une histoire, un patrimoine et des valeurs — et s'il est vrai que nous affrontons les défis de la technologie et de la mondialisation, je sais que nos relations sont si solides que nous trouverons simplement de nouvelles raisons de les renforcer », a déclaré M. Blair après avoir passé en revue les membres du Royal 22^e Régiment.

M. Blair s'adressera aux parlementaires canadiens à l'occasion d'une séance spéciale des Communes, ce matin, pour ensuite rencontrer M. Chrétien.

Comme le Canada et la Grande-Bretagne entretiennent des relations bilatérales généralement sans histoires, les questions internationales sont susceptibles de dominer les entretiens entre les deux hommes.

On peut penser qu'ils s'entre-tiendront notamment de la proposition américaine de système de défense antimissiles. Tant M. Chrétien que M. Blair ont différé le moment de faire connaître leur opinion sur le projet, disant avoir besoin de plus d'informations. D'autres membres de l'Union européenne ont déjà exprimé leur désaccord, affirmant que le plan américain enfreindrait le traité international concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, et pourrait déclencher une nouvelle course aux armements.

La seule véritable pomme de discorde entre le Canada et le Royaume-Uni est la lutte que poursuivent des retraités britanniques résidant au Canada dans le but d'obtenir l'indexation de leurs pensions.

Une contribution de 70 000 \$ plonge l'Alliance dans l'embarras

Presse Canadienne

OTTAWA — Une contribution politique de 70 000 \$ à l'Alliance canadienne aurait été faite par le cabinet d'avocats qui a assuré la défense du leader du parti, Stockwell Day, lors d'une poursuite en diffamation, indiquent certains documents.

Le parti, ainsi qu'un associé principal du cabinet Bennett Jones LLP, de Calgary, affirment qu'il n'en est rien et que la contribution était en fait un don personnel de l'avocat William Britton.

Le problème, c'est que le conseil national de l'Alliance canadienne semble hésiter à délivrer un reçu aux fins de l'impôt à M^e Britton en attendant la poursuite de l'enquête, ce qui place M. Day et l'Alliance canadienne dans une situation délicate.

Le chèque, qui provenait d'un compte en fiducie de Bennett Jones, est arrivé presque en même temps que le règlement de la pour-



Stockwell Day

suite contre Stockwell Day, qui a permis au cabinet d'avocats de ré-

colter 474 000 \$ en frais juridiques, le tout payé par les contribuables de l'Alberta.

« Il n'y a aucune implication (...) que lorsqu'on fait une contribution, on doit obtenir quelque chose en retour », a déclaré le leader parlementaire de l'Alliance canadienne, Chuck Strahl.

Mais l'aspect politique de la contribution est une cause d'embarras pour l'Alliance canadienne, particulièrement dans le bastion albertain, où les critiques ne se privent pas de souligner que la poursuite en diffamation contre M. Day aurait pu être réglée plus tôt et coûter beaucoup moins cher, mais que M. Day a refusé.

M. Strahl continue d'affirmer qu'une lettre datée du 14 décembre, accompagnant la contribution de M^e Britton, précisait qu'il faisait lui-même ce don.

En fait, la lettre disait simplement : « J'inclus un chèque de Bennett Jones LLP au montant de 70 000 \$. Je souhaite la meilleure

chance possible à l'Alliance canadienne. » La lettre était signée par M^e Britton.

Gwyn Morgan, collecteur de fonds pour l'Alliance canadienne, a écrit aux dirigeants du parti, le 22 décembre, que Bennett Jones, par l'intermédiaire de son associé principal William Britton, avait fait la contribution ne provenant pas de la suite une reçu au cabinet d'avocats, le 19 janvier.

Deux semaines plus tard, l'Alliance canadienne demandait au cabinet d'avocats de confirmer que la contribution ne provenait pas de Bennett Jones, et de l'informer immédiatement des coordonnées du donateur initial.

Le 5 février, un avocat du cabinet Bennett Jones précisait que M^e W. L. Britton avait fait personnellement la contribution de 70 000 \$. Il incluait dans sa lettre le reçu fait au nom de Bennett Jones et demandait d'en faire un nouveau au nom de M^e Britton.

Assurance-emploi: Jane Stewart reste inflexible malgré les récriminations de l'opposition

JULES RICHER
Presse Canadienne

OTTAWA — La ministre Jane Stewart a dû faire face à un véritable barrage d'interventions, tant de l'opposition que de ses propres députés libéraux, dénonçant l'insuffisance des amendements qu'elle veut apporter au régime de l'assurance-emploi, lors de sa comparaison, hier, en comité parlementaire. « C'est un cri coeur que je lance ! Il y a des gens qui sont dans la misère noire. On ne peut pas attendre », a déclaré le nouveau député libéral George Farah en évoquant la situation de sa circonscription de Bonaventure-Gaspé-Îles-de-la-Madeleine.

À son avis, le projet de loi propose des changements insuffisants. Il faut que le régime soit plus généreux, sinon les régions comme la Gaspésie, où le chômage est endémique, risquent de continuer à pâtir. Pour M. Farah, l'assurance-emploi doit être considérée comme un filet social.

Malgré les commentaires des députés libéraux et de l'opposition, la ministre Stewart est restée sur ses positions. « Nous avons un bon projet de loi, a-t-elle affirmé. Nous ne voulons pas perpétuer la dépendance que les Canadiens trouvaient inacceptable avec l'autre système (d'assurance-chômage) », répond la ministre du Développement des ressources humaines.

Son ministère, a-t-elle expliqué, continuera à faire des études sur l'impact de l'assurance-emploi en recommandant, le cas échéant, de nouveaux changements dans les prochaines années. Autrement dit, il faudra, pour l'instant, que les chômeurs prennent leur mal en patience.

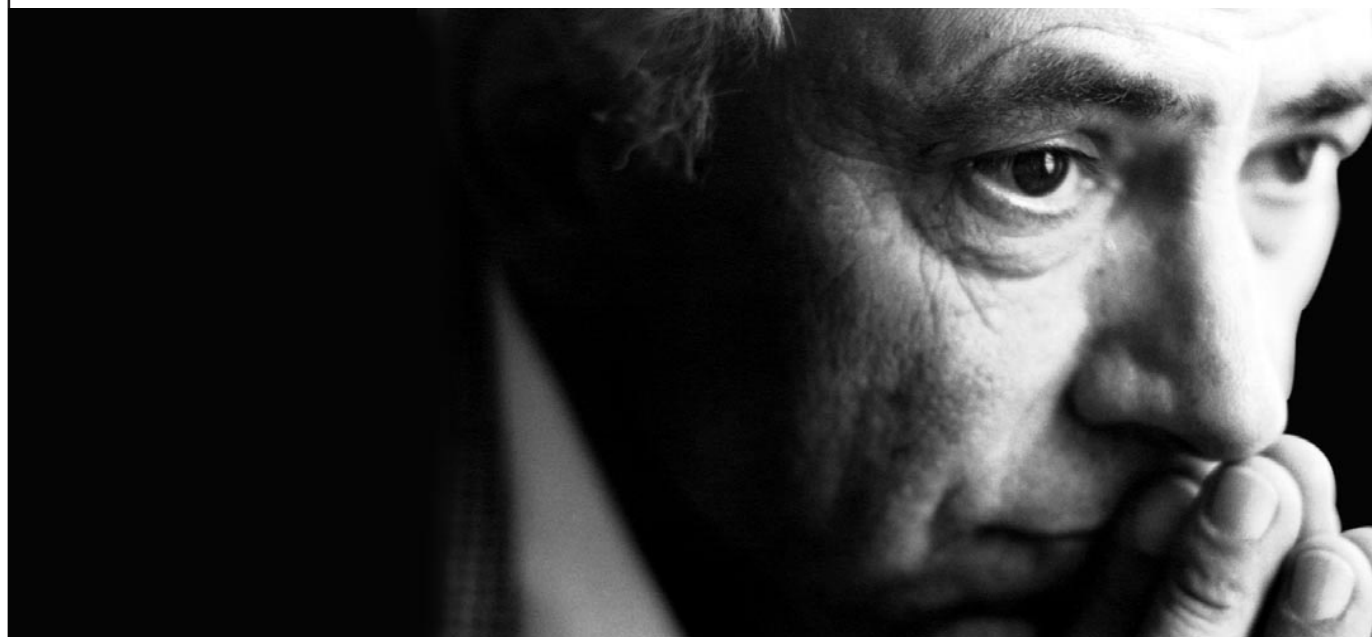
Député libéral nouvellement élu, le Dr Jeannot Castoguy, qui représente la circonscription de Madawaska-Restigouche au Nouveau-Brunswick, a expliqué que ses commettants étaient inquiets. Ceux-ci, rapporte-t-il, se demandent s'il sera possible d'apporter des changements supplémentaires au projet de loi.

Déposé dès le retour du Parle-

ment, il y a trois semaines, le projet de loi retire notamment la clause dite d'intensité qui impose des pénalités aux demandeurs fréquents de prestations.

Toutefois, une des fonctionnaires de M^{me} Stewart, qui témoignait à ses côtés hier, a indiqué que l'abolition de la clause d'intensité représenterait une hausse des prestations de seulement 11 \$ par semaine.

Pour sa part, le député bloquiste Paul Crête a noté que les mesures du projet de loi étaient bien timides si l'on considère l'importance des surplus que dégage le régime. Elles coûteront 500 millions par année alors que les surplus actuels sont de 6 milliards.



La vue s'arrête à 65 ans

Le gouvernement du Québec veut abolir le programme d'assurance-maladie qui garantit depuis 1970 aux personnes de plus de 65 ans l'accès gratuit aux services de l'optométriste, comme si la santé de vos yeux ne comptait plus une fois à la retraite.

Les personnes de plus de 65 ans dépendent des soins optométriques. Une fois privées de ce programme, elles viendront gonfler les listes d'attente et encombrer les urgences des hôpitaux, souvent loin de leur lieu de résidence. Cette décision à courte vue du gouvernement représente un impôt déguisé à la charge des citoyens et des citoyennes parmi les plus vulnérables de notre société. C'est injuste et inéquitable !

Avoir contribué toute sa vie au financement de l'État et être pénalisé par un gouvernement qui ne veut que bien paraître auprès des milieux financiers, c'est inadmissible. **Agissez maintenant !** Appelez votre député et faites-lui savoir que vous tenez à la santé de vos yeux. C'est la personne la mieux placée pour faire comprendre au gouvernement que les coupures en santé, c'est assez !



Association

DES
OPTOMÉTRISTES
DU
QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 740
Montréal (Québec)
H2L 4X4
Téléphone : (514) 288-6272
Télécopieur : (514) 288-7071
Courriel : aoo@login.net

Les libéraux envisagent d'avancer leur congrès pour faire taire les dissidents

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne

OTTAWA — La date du prochain congrès libéral pourrait être devancée dans le but de cicatrifier les plaies causées par les rivalités entre les camps Martin et Chrétien.

C'est ce qu'a confirmé le président du Parti libéral du Canada, Stephen LeDrew. « Il y a des gens qui avancent cette idée », a-t-il fait savoir. Il y a des gens qui prennent l'affaire très au sérieux, d'autres non. »

Selon M. LeDrew, ce serait une façon d'atténuer les tensions entre les deux camps.

Les rivalités ont repris de plus belle depuis que les pro-Martin ont réclamé que le prochain congrès ait lieu « au plus tard au 31 janvier 2003 ».

Pour faire taire les dissidents, il est peut-être maintenant question de devancer encore la date du congrès, ce qui permettrait à M.

Chrétien, croit-on, d'asseoir son autorité sur le parti.

M. LeDrew a pris soin de noter qu'il n'avait pas d'opinion toute faite à ce sujet, mais il a reconnu que les attaques verbales entre les deux camps étaient « problématiques ».

Selon les règles du parti, un congrès suivant des élections générales doit « automatiquement » se pencher sur le bilan du chef. Un vote de confiance serré déstabiliserait le camp Chrétien, ce que souhaitent ardemment les pro-Martin. Le ministre des Finances, Paul Martin, c'est bien connu, aimerait succéder au premier ministre Chrétien.

Furieux, les partisans de M. Chrétien l'ont mal pris. Ils estiment que M. Chrétien est en droit de savourer son éclatante victoire et de rester en poste aussi longtemps qu'il le désire.

L'impatience du camp Martin a eu des sui-

tes. Les partisans du ministre des Finances ont été évincés des comités du caucus ou, comme l'ex-présidente du caucus ontarien, Brenda Chamberlain, relegués à des comités invisibles, voire insignifiants. Dans le cas de M^{me} Chamberlain, elle s'est retrouvée au comité de la bibliothèque parlementaire.

De l'avis d'un partisan de M. Martin qui a préféré garder l'anonymat, la grogne est palpable et les choses vont s'aggraver d'ici la tenue du congrès.

« Les gens de Martin sont trop gentils et je leur ai dit qu'il faut commencer à être durs parce qu'eux (les partisans de M. Chrétien), ils sont durs. Il n'y a rien qu'ils ne feront pas. Ils l'ont montré auparavant et ils sont en train de le montrer encore. »

Ce député soupçonne les fidèles du premier ministre d'avoir orchestré des fuites destinées à embarrasser M. Martin. Il y a quelques jours, un quotidien relatait dans le

menu détail une réunion du Conseil des ministres au cours de laquelle M. Martin s'était fait sermonner par Jean Chrétien.

« Il va falloir que son monde (les pro-Martin) soit un peu plus cochon, a repris ce député. Tu vas peut-être en voir... Ce n'est pas les forces Martin qui causent du trouble. »

Le comité de gestion du parti doit faire des recommandations au sujet de la date du congrès au comité de direction qui se réunira quelque part au mois de juin.

Selon l'un des membres de ce comité, le député ontarien Paul DeVillers, un fidèle de M. Chrétien, aucune date finale n'a été fixée. Ce comité a recommandé que le congrès se tienne au plus tard le 31 janvier 2003. Il doit aussi proposer « deux ou trois options » de dates à l'intérieur de cette limite. Le congrès pourrait donc fort bien avoir lieu avant le 31 janvier 2003.

Pollution: 32 inspecteurs pour 27 000 entreprises

Presse Canadienne

OTTAWA — Le ministère fédéral de l'Environnement ne disposait, l'an dernier, que de 32 inspecteurs à plein temps pour surveiller l'application des normes sur la pollution dans plus de 27 000 entreprises potentiellement polluantes, affirme le groupe de défense de l'environnement Les Amis de la Terre.

Avec si peu d'inspecteurs, chacune de ces compagnies peut s'attendre à être visitée une fois tous les 36,8 ans, estime le rapport des Amis de la Terre rendu public hier.

Selon l'étude, on ne pouvait disposer que de 1,5 personne-année pour 18 raffineries, quatre mixeurs, 19 sociétés d'importation et 13 000 stations-service. Une personne-année correspond au travail d'un employé à plein temps accompli pendant une année.

Cette situation signifie que les compagnies responsables sont pénalisées puisque d'autres entreprises peuvent produire autant sans se préoccuper des lois sur la protection de l'environnement, ajoute encore le rapport.

Les entreprises respectant les règlements sur la pollution sont « en droit de s'attendre à ce qu'Environnement Canada mène des inspections en matière de pollution sur une base régulière, et sans avertissement, peut-on lire. À l'heure actuelle, ces entreprises ne sont pas encouragées à respecter l'environnement ».

La directrice des Amis de la Terre, Bea Olivastri, n'en a pas contre les inspecteurs, qui font leur possible, selon elle, mais elle ajoute que leur nombre doit être augmenté, tout comme leur financement.

Selon M^{me} Olivastri, le ministère de l'Environnement n'a même pas les moyens d'inspecter les fermes agricoles et d'élevage, même si celles-ci entraînent de nombreuses plaintes du public.

Elle rappelle par ailleurs que plus d'une trentaine de nouveaux règlements antipollution doivent entrer en vigueur au cours des années à venir et que le nombre d'entreprises visées par les règlements ne cesse lui aussi d'augmenter.

Au ministère de l'Environnement, on signale que les fonds destinés à faire respecter les règlements sur la pollution ont été accrus de 40 millions sur une période de cinq ans, dont 7 millions déjà alloués pour chacune des années fiscales 1999 et 2000.

Selon un porte-parole, Michel Cléroux, le nombre d'inspecteurs sera porté à 108 au cours de la prochaine année fiscale, alors qu'ils n'étaient que 72 en 1998-1999. M. Cléroux n'a pas nié les chiffres des Amis de la Terre relativement au nombre d'inspecteurs, mais il a expliqué que l'organisme et le ministère ne se servaient probablement pas des mêmes critères pour définir leur emploi.

PLUS PRÈS DE VOUS

Du lundi au vendredi dans

La Presse

MONTRÉAL PLUS

Au marché de la Tour Penchée St-Léonard

Super vente D'ENTREPOT

Dès vendredi le 23 février à 10h AM

RUE JARRY
LANGELLIER
BOUL MÉTROPOLITAIN
BOUL GALERIE D'ANJOU

Un seul endroit
6705 Métropolitain, sortie Langellier

- 2000 paires de chaussures
- 1000 ensembles de bâtons
- 1000 sacs de golf
- 300 voiturettes de golf
- gants, balles et accessoires

SUPER SPÉCIAL

Wilson 2 gants de golf, paume de cuir

16⁹⁹\$

sur présentation du coupon. 1 par client

sacs de golf

à partir de **39⁹⁹\$**

chaussures de golf

- 100% cuir
- 100% imperméable
- Garantie 2 ans

à partir de **89⁹⁹\$**
(valeur de 229,99\$)

balles de golf

- Top Flite XL Titanium
- Boîte de 15

2 boîtes pour 34⁹⁹\$

2000 paires de patins alignées à liquider

Jusqu'à **70%** de rabais

SALOMON, ROLLERBLADE, ROSSIGNOL, KE, BBUER

vêtements:

- golf
- plein-air
- vélo
- été

Joff, GREG NORMAN, Ashworth

jusqu'à 50% rabais

DESCENTE, E/P, LOUIS GARNEAU

GIANT DeVinci et plusieurs autres compagnies

raquettes de tennis

Wilson prince HEAD

50%

sur le prix suggéré du fabricant jusqu'à

- 1000 vélos, montagne, hybride hommes, femmes ou juniors
- 1000 casques Louis Garneau et Bell
- sacoche de vélo et accessoires jusqu'à 50% de rabais

Casque de vélo

BELL Equinox **29⁹⁹\$**

Reg. 64,99\$

chaussures

2000 paires de chaussures à liquider

60%

NIKE, adidas, FILA jusqu'à

ANDRÉ LALONDE SPORTS®

www.andrelalondesports.com

HEURES D'OUVERTURE
 lundi, mardi, mercredi: 10h à 18h
 Jeudi, vendredi: 10h à 21h
 Samedi: 9h30 à 17h
 Dimanche: 11h à 17h

Au marché de la Tour Penchée St-Léonard

(514) 990-5420 • 1-888 LALONDE

Kofi Annan presse les belligérants de retirer leurs forces du Congo

d'après AFP

NEW YORK, Nations unies – L'ONU a pressé hier les belligérants en République démocratique du Congo (RDC) de profiter d'un nouveau climat de confiance pour commencer à retirer sans tarder leurs forces de ce pays déchiré depuis deux ans et demi par une guerre régionale.

S'adressant aux ministres des Affaires étrangères ou hauts représentants des six pays belligérants et de trois mouvements rebelles, Kofi Annan a affirmé qu'il fallait « envoyer aujourd'hui un message clair aux parties : que le désengagement des forces et que le dialogue intercongolais commencent ».

Les belligérants se réunissent à nouveau aujourd'hui avec les membres du Conseil de sécurité pour finaliser les dates du désengagement de leurs forces conformément à l'accord qu'ils ont conclu à Harare le 6 décembre dernier.

Depuis août 1998, les forces gouvernementales congolaises, soutenues par l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe, s'opposent à des factions rebelles et aux troupes rwandaises et ougandaises qui contrôlent la moitié du pays.

Le Rwanda a annoncé mardi qu'il commencera le 28 février à retirer de 200 km ses troupes à partir de la ville de Pweto, dans le Sud-Est, qu'elles avaient prise le 4 décembre.

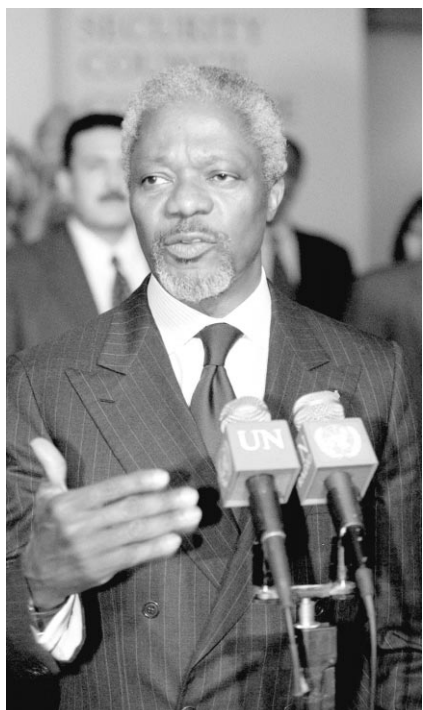


Photo AP
Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Kofi Annan a également relevé que l'Ouganda avait annoncé son intention de retirer deux bataillons de RDC.

Les belligérants ont signé en juillet-août 1999 à Lusaka des accords de paix qui sont restés lettre morte. Mais le changement de dirigeants en RDC, où Joseph Kabila a succédé à son père Laurent-Désiré, assassiné le 16 janvier, a donné un nouvel élan aux espoirs de paix.

Annan a souligné que la réunion de New York avait pour objectif « de fixer une date » pour commencer le désengagement des forces de

15 km de part et d'autre d'une ligne de front qui coupe cet immense pays en deux et le déploiement des observateurs de l'ONU jusqu'ici limités à quelque 200.

La date de ce premier retrait doit être fixée par une résolution préparée par la France et qui devrait être adoptée aujourd'hui.

« Un tel mouvement pourrait être le premier pas vers un retrait final de toutes les forces étrangères du territoire de la RDC », a déclaré Annan.

L'ONU doit aider ce retrait en déployant une force que Annan a proposée de réduire de 5500 à 3000 hommes, dont 550 observateurs militaires.

Cette réduction a été vivement critiquée par le chef de la diplomatie du Zimbabwe, qui a estimé que cela « donnerait une triste impression de manque de sérieux, voire de pur cynisme ».

Il appelé le Conseil de sécurité à reconsidérer ce chiffre pour montrer sa confiance dans le processus de paix.

Annan avait répondu par avance aux critiques en soulignant que les pays contributeurs de troupes n'étaient pas prêts à risquer la vie de leurs soldats quand les belligérants n'avaient pas eux-mêmes démontré leur volonté réelle de « mettre fin à un conflit honteux et désastreux ».

Président du Comité politique de Lusaka, le ministre des Affaires étrangères du Zimbabwe, Stanislaus Mudenge, a affirmé que « la situation aujourd'hui était radicalement transformée, donnant un espoir et un optimisme renouvelé envers le processus de paix en RDC ».



Photo AFP

L'Eldorado des Équatoriens

Des femmes attendent devant une agence de voyages de Quito qui offre des vols à destination de l'Espagne après avoir demandé un visa à l'ambassade de ce pays. Des centaines d'Équatoriens tentent chaque jour d'obtenir un permis de travail en Espagne pour échapper à la crise économique qui touche l'Équateur.



EXPRESS INTERNATIONAL

Indonésie | Violence tribale

PLUS DE CENT personnes ont trouvé la mort au cours des violents affrontements interethniques qui ont éclaté sur l'île de Bornéo, a confirmé hier la police indonésienne. De nombreux corps ont été mutilés et au moins vingt d'entre eux ont été décapités, a précisé le Sergent Tigeti, un porte-parole de la police dans la ville de Sampit, située dans la province du Kalimantan, à 800 kilomètres au nord-est de la capitale. Il reste des traces de plusieurs échaffourées et de nombreuses maisons ont été brûlées, a ajouté M. Tigeti. Selon Sukhemi Komaruddin, un représentant d'un hôpital indonésien de Sampit, au moins 51 corps ont été emmenés à la morgue locale. Jeudi, des centaines de personnes cherchaient à trouver un abri dans un hôpital ou au bureau de police de la ville. — d'après AP

Tunisie | Journalistes censurés

LA TUNISIE a expulsé hier le secrétaire général de Reporters sans frontières (RSF) Robert Ménard, affirmant qu'il avait « cherché à provoquer des troubles sur la voie publique ». Selon un communiqué de l'organisation des défense des journalistes, Robert Ménard et Jean-François Julliard, membre de RSF, ont été interpellés et expulsés hier vers la France. Les deux journalistes ont été arrêtés alors qu'ils distribuaient dans la capitale tunisienne une publication interdite, le mensuel Kaws al-Karama (L'Arc de la dignité). Selon RSF, quatre de ses représentants, présents à Tunis pour soutenir l'éditeur du journal censuré, Jalel Zoghalmi, frère du journaliste tunisien Taoufik Ben Brick, « ont été brutalisés par une vingtaine de policiers ». — d'après AFP

Croatie | Crimes de guerre

UN ANCIEN GÉNÉRAL croate, soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre, a été arrêté et placé en garde à vue au terme de quinze jours de cavale. Les recherches engagées contre lui avaient déclenché d'importantes manifestations antigouvernementales destinées à soutenir le fugitif. Un porte-parole de la police a dit que le général Mirko Norac sera transféré dans la ville portuaire de Rijeka pour être interrogé par le tribunal. Ce tribunal doit décider s'il prolonge la garde à vue ou s'il le libère en attendant de nouvelles investigations. Mirko Novac était en fuite depuis le début de l'enquête sur son rôle dans le massacre de civils serbes en 1991 dans la ville de Gospic. — d'après AP

Japon | Marin distrait

LE SONAR du sous-marin nucléaire américain USS *Greeneville* a détecté la présence du chalutier japonais Ehime Maru plus d'une heure avant la collision mais le membre d'équipage chargé de transmettre les données du sonar a été interrompu dans son travail par des civils, a indiqué un enquêteur fédéral. Mais ce n'est que plus tard que les analystes de la marine se sont rendu compte de cette présence, en étudiant les données du sonar. L'analyste chargé de reproduire sur le papier les données du sonar a indiqué aux enquêteurs qu'il a été incapable de poursuivre son travail une heure avant la collision en raison de la présence de civils à son poste de travail. La marine américaine a refusé de commenter les conclusions du NTSB. — d'après AFP

Allemagne | Extrémistes condamnés

LE TRIBUNAL ALLEMAND de Wuppertal a condamné hier à des peines allant de 4 ans et demi à 10 ans d'emprisonnement, quatre néonazis auteurs d'un incendie criminel en septembre 2000 contre un foyer de demandeurs d'asile, qui n'avait fait aucun mort. Le parquet avait requis jusqu'à 14 ans de prison, expliquant que ces jeunes s'étaient rendus coupables de 36 tentatives de meurtre car le foyer abritait 36 demandeurs d'asile de l'ex-Yougoslavie. Les accusés avaient avoué avoir lancé en pleine nuit, par xénophobie, deux cocktails Molotov en septembre 2000 contre le foyer. Ils ont expliqué au tribunal qu'ils avaient voulu « donner un signal » montrant que les étrangers n'étaient pas bienvenus en Allemagne. — d'après AFP

MONDE

Irak : Londres et Washington cherchent à corriger le tir

Les deux alliés parlent d'assouplir des sanctions commerciales et d'en renforcer d'autres de nature militaire

d'après AFP

WASHINGTON – Conscients des critiques internationales soulevées par leurs bombardements de vendredi dernier en Irak, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont étudié hier à Washington la possibilité d'assouplir les sanctions contre Bagdad avec l'objectif de ressouder la coalition anti-Saddam.

Trois jours avant une rencontre aux États-Unis entre le premier ministre britannique, Tony Blair, et le président américain, George W. Bush, et une tournée au Proche-Orient du secrétaire d'État américain, Colin Powell, les deux alliés, de plus en plus isolés dans leur politique vis-à-vis de l'Irak, cherchent le moyen d'assouplir certaines sanctions tout en renforçant certaines autres.

Le secrétaire d'État adjoint américain chargé des Affaires du Proche-Orient, Edward Walker, et son homologue britannique, Alan Goulty, se sont rencontrés au département d'État pour coordonner « une approche vis-à-vis de l'Irak », a

déclaré le porte-parole de ce département, Richard Boucher.

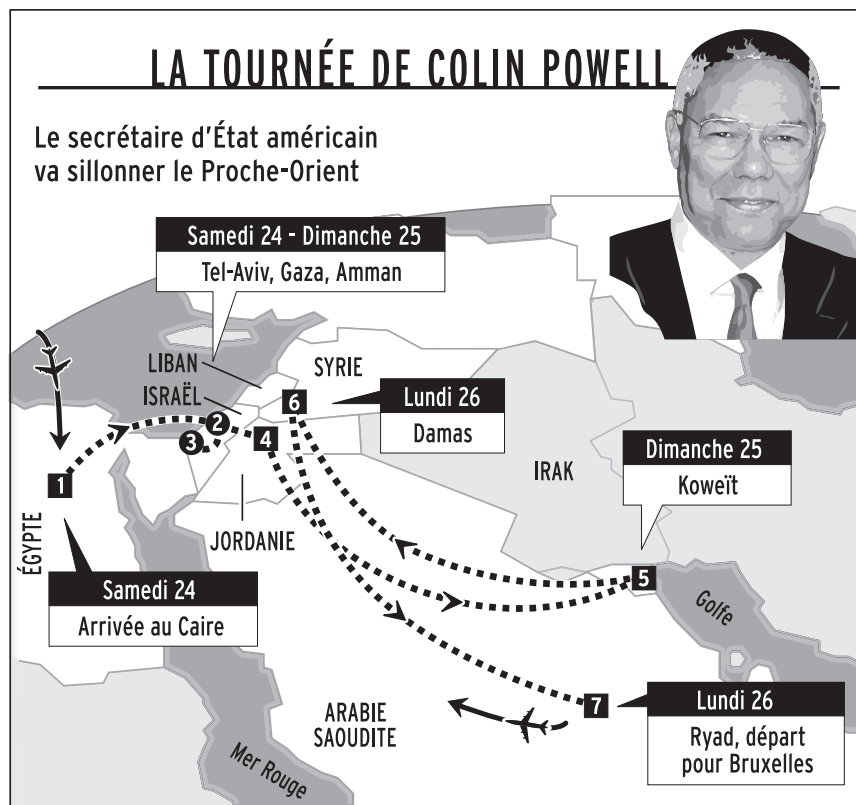
Cette rencontre vise à « coordonner nos efforts pour s'assurer que les sanctions de l'ONU parviennent à leur objectif initial, qui est d'empêcher l'Irak de se procurer des armes et de l'argent pour les acheter, ainsi que de trouver les moyens de les acheter », a-t-il dit à la presse.

Selon un haut responsable du département d'État, Walker et Goulty ont examiné les moyens éventuels d'alléger les sanctions économiques et commerciales tout en renforçant dans le même temps celles sur les armes et la technologie.

Le secrétaire d'État Powell avait souligné mardi la nécessité de maintenir la politique d'endiguement contre le régime de Saddam Hussein, mais « sans faire de mal au peuple irakien ».

L'idée serait, selon des fuites concordantes, d'évoluer vers des sanctions « intelligentes », qui frapperaient davantage les dirigeants irakiens et l'effort de guerre prêt à Bagdad, et moins la population et l'infrastructure pétrolière.

« Fondamentalement, nous parlons avec les Britanniques et d'autres d'un renforcement des sanctions contre l'Irak sur les achats d'armes et d'un allègement de celles qui touchent aux ques-



tions commerciales », a déclaré un haut responsable sous couvert d'anonymat.

« Nous voulons nous concentrer sur les aspects militaires et techno-

logiques des sanctions, ce qui signifie tenir moins cas d'avions convoyant des médecins ou des pompes à eau » vers l'Irak, a-t-il dit, en référence à l'accroissement

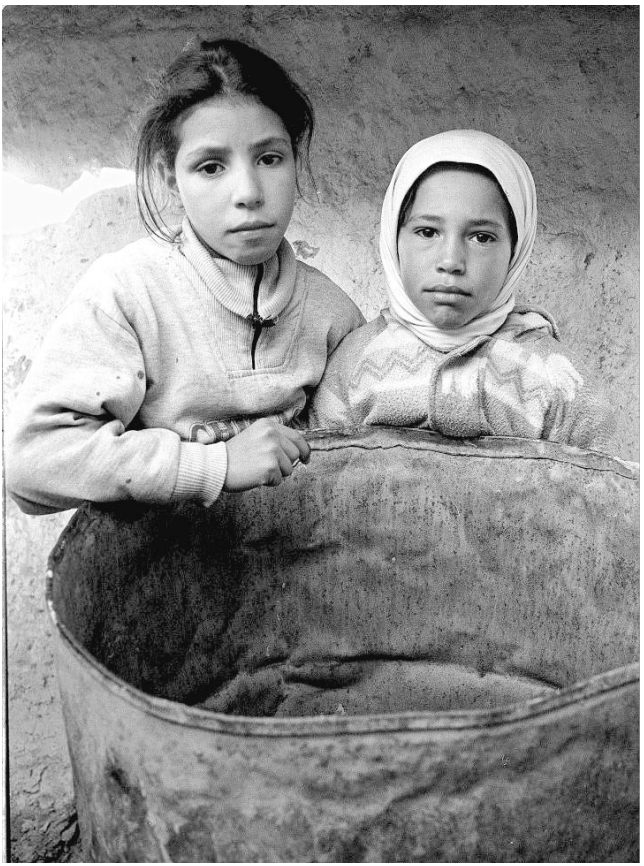
de l'aide humanitaire à destination de ce pays.

En dépit de l'insistance américaine et britannique pour que de tels vols soient autorisés par le comité des sanctions de l'ONU, un nombre croissant de pays arabes envoient des avions en Irak pour des missions humanitaires, sans se soucier de procédures au sein des Nations unies.

« Ce n'est pas notre but d'empêcher les médecins et les humanitaires itinérants de continuer à s'y rendre », a ajouté le responsable, précisant qu'une « redéfinition à des fins de clarification » des sanctions commerciales était nécessaire.

Si officiellement les États-Unis démentent vouloir « alléger » les sanctions imposées à l'Irak à la suite de son invasion du Koweït en 1990, la tenue de ces entretiens démontre implicitement l'érosion du soutien international en faveur de leur maintien.

Un autre point d'interrogation est le télescopage des raids de vendredi avec les efforts discrets engagés depuis un an par Londres pour nouer des contacts informels et indirects avec Bagdad. Le Foreign Office a confirmé hier avoir approché le Qatar pour jouer les intermédiaires avec le régime de Saddam Hussein.



Ces deux petites Algériennes du village de Cherrata se tiennent derrière le baril dans lequel leur grand-mère dort, terrifiée par les attaques islamistes dans la région.

Pétition pour la tenue d'une enquête de l'ONU sur les massacres en Algérie

GILLES PAQUIN

DEVANT L'ÉCHEC de la politique de Concorde civile du président algérien Abdelaziz Bouteflika, des intellectuels québécois et européens réclament la tenue d'une enquête de l'ONU sur la violence en Algérie.

Dans une pétition qu'ils feront parvenir à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, au moment de la reprise de ses travaux prochainement à Genève, les auteurs de la pétition affirment que de nouveaux témoignages mettent en cause les forces de sécurité de l'État.

L'Algérie est depuis neuf ans le théâtre d'une guerre effroyable et de violations massives des droits humains, écrivent-ils. Selon eux, la torture est utilisée de manière systématique par les forces de sécurité tandis que des massacres à grande échelle sont officiellement attribués aux groupes armés islamistes.

Cette guerre civile aurait déjà fait 200 000 morts et disparus en plus de pousser à l'exil près d'un demi-million de personnes et de provoquer des déplacé-

ments massifs de population, ajoute la pétition endossée par le GRILA (Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique) à Montréal.

Selon le porte-parole de l'organisme, Mouloud Idir, de nombreux témoignages ont permis d'établir qu'une grande partie de ces violations étaient le fait des forces de sécurité. À titre d'exemples il cite deux livres parus en octobre 2000 et février 2001.

Ces deux ouvrages font état de graves accusations à l'encontre du commandement de l'armée. Le premier, *Qui a tué à Benthala* relate les détails d'une tuerie survenue dans ce village. Le deuxième, *La Sale Guerre*, de Habib Souaidia, vient de paraître aux éditions La Découverte.

La Sale Guerre est l'oeuvre d'un ancien officier des forces spéciales, engagé de 1992 à 1995 dans la lutte antiterroriste. Son livre décrit les méthodes employées par l'armée dans ce qui se révèle être une véritable stratégie de la terreur : rafles, ratisages, tortures et exécutions sommaires attribuées ensuite aux groupes islamistes armés.

Avec ces témoignages, l'hypothèse

d'une implication de la haute hiérarchie de l'armée dans des crimes contre l'humanité est suffisamment étayée pour que l'exigence d'une commission d'enquête internationale ne soit plus discutable, soutient M. Idir.

Le Canada est présent en Algérie et y dépêche des missions ministérielles, il ne peut rester muet face à ces nouveaux témoignages, croit M. Idir. Ottawa et Québec interviennent pour faciliter les investissements et considèrent le gouvernement de ce pays « normal et légitime », souligne M. Idir.

Leur silence ne peut plus continuer, estime le GRILA. Le moins que l'on puisse attendre d'eux c'est qu'ils appuient la demande d'enquête devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Un tel geste serait certainement apprécié par les quelque 30 000 citoyens d'origine algérienne établis au Québec.

Au nombre des signataires de la pétition, on trouve notamment Marie-Blanche Tahon professeur de science politique à l'Université d'Ottawa, le professeur Fall Aziz de McGill et le sociologue français Pierre Bourdieu du Collège de France.

REPÈRES / ZIMBABWE

De mal en pis, un an après les invasions des fermes

d'après AFP

En février 2000, des fermes appartenant à des blancs étaient envahies au Zimbabwe par des anciens combattants de la guerre d'indépendance et des sans-terre réclamant l'accélération de la réforme agraire qui avait peu progressé depuis l'indépendance en 1980.

Ces occupations de fermes avaient suivi de quelques jours le camouflet sans précédent infligé par les Zimbabwéens au président Robert Mugabe, dont le projet de constitution prévoyant l'expropriation des fermes sans compensation a été rejeté par les urnes. De nombreux analystes estiment que les Zimbabwéens ont été punis ensuite pour avoir « mal voté ».

Après la victoire du « non » au référendum des 12 et 13 février 2000, des milliers d'anciens combattants favorables au gouvernement ont lancé le mouvement d'occupation des terres en perpétrant parfois des violences contre les fermiers blancs et leurs travailleurs agricoles noirs.

Les occupants protestaient contre la len-

teur de la réforme agraire dans un pays où environ 4500 fermiers blancs possèdent environ 30 % des terres, les meilleures et les plus exposées aux pluies.

La plupart des Zimbabwéens, noirs et blancs, sont en faveur d'une réforme agraire équitable. Mais les occupations de fermes et la violence se sont intensifiées — avec le soutien public du président Mugabe — à l'approche des législatives de juin 2000.

Mugabe compte exproprier 5 millions d'hectares pour les redistribuer aux sans-terre.

Au total 34 personnes — pour la plupart noires et membres de l'opposition — sont mortes lors des violences liées aux occupations ou à la campagne électorale. Cinq fermiers blancs ont été tués. De nombreuses autres personnes ont été menacées, battues, violées et intimidées lors d'une véritable campagne de terreur.

« Le vote en faveur du « non » a marqué un grand tournant », estime le politologue Masipula Sithole. « Le gouvernement, la direction de l'Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique (ZANU-PF, au

pouvoir) avaient vécu dans l'illusion de la légitimité et du soutien du peuple. Le vote pour le « non » a révélé qu'ils avaient perdu leur légitimité, du terrain et le soutien populaire ».

« À partir de ce moment, ils ont décidé d'adopter une méthode pour pallier la baisse de leur soutien. D'où la violence, les invasions des fermes par les anciens combattants et la violence qui a accompagné les élections législatives en 2000 », a-t-il dit.

Après les législatives, où le Mouvement pour le changement démocratique (MDC - opposition) a remporté près de la moitié des sièges, de nombreux Zimbabwéens avaient espéré que la violence prendrait fin. Mais les occupations et les violences ont continué. Environ 25 000 personnes ont occupé jusqu'à 1600 fermes.

« Cela a constitué une année très fatigante », explique Malcolm Vowles, porte-parole du syndicat des fermiers blancs (CFU). « Nous ne pensions pas que cela durerait plus d'un mois et nous en sommes à douze ». Les mesures d'intimidation ont aussi touché les zones urbaines où les autorités ont frappé

l'opposition et toute manifestation contre le régime.

Le pouvoir judiciaire, qui a pris plusieurs décisions contre les occupations de fermes et la réforme agraire, a été menacé par les anciens combattants. Le pouvoir a fait pression sur certains hauts magistrats pour qu'ils se retirent. Le chef de la Cour suprême, Anthony Gubbay, a accepté sous la pression de partir en retraite anticipée. Des journalistes ont aussi été menacés ou agressés par des vétérans. L'imprimerie du seul quotidien indépendant, *The Daily News*, a été détruite par un attentat à la bombe en janvier.

Préoccupés par le désordre et le non-respect de la loi, des bailleurs de fonds ont suspendu leur aide. La mauvaise gestion et l'intervention militaire zimbabwéenne en République démocratique du Congo ont poussé le FMI à interrompre son appui financier.

Les occupations ont aussi aggravé la crise économique avec une inflation de 55 % et un taux de chômage d'environ 60 %. Le pays souffre d'une pénurie de devises étrangères qui entraîne une pénurie de carburant.

Halifax ? Allez-y!

MONTRÉAL - HALIFAX

89 \$

aller simple

Voici tout simplement notre plus bas tarif aller simple qui vous permet de voyager en toute liberté à destination de Halifax : aucun achat à l'avance requis, aucun séjour minimal ou maximal, choisissez parmi nos 5 vols quotidiens sans escale et sentez-vous libre comme l'air.

Réservez par Internet en peu de temps : www.aircanada.ca

Faites votre réservation en communiquant avec votre agent de voyages ou Air Canada au : 1 888 247-2262 ATS : 1 800 361-8071

Sauf avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou d'Air Canada Régional inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Nova). Les billets doivent être achetés au plus tard le 30 avril 2001. Tarif en vigueur au moment de la publication. Applicable aux nouvelles réservations seulement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Les billets sont totalement non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité.

AIR CANADA airNova

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
 GUY CREVIER > Président et éditeur
 MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
 YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Editorialiste en chef

On achève bien les picouilles



MICHÈLE OUIMET

michele.ouimet@lapresse.ca

L'industrie des courses de chevaux appelle encore une fois le gouvernement à la rescousse. Elle engloutit les fonds publics depuis des années, réussissant tout juste à se maintenir la tête au-dessus de l'eau. Aujourd'hui, elle veut investir 80 millions pour rajouter ses installations et elle demande au gouvernement de payer la facture en faisant aménager 1250 machines à sous à l'hippodrome de Montréal. Un petit chausson avec ça, peut-être ?

Ce n'est pas la première fois que l'industrie des courses quémande de l'argent à l'État. Depuis 1997, le milieu des courses a reçu une soixantaine de millions. Loto-Québec, par exemple, a installé 400 appareils de loterie vidéo dans les hippodromes, privant du même coup le gouvernement de revenus substantiels évalués, pour l'an dernier seulement, à 11,6 millions. Pourquoi une telle générosité ?

L'industrie des courses n'est pas folle. Pourquoi se priver de quêter quand elle a l'oreille d'un pilier du gouvernement, Bernard Landry, qui accepte sans sourciller de gaspiller l'argent des contribuables dans une entreprise qui périlite depuis des années ?

En décembre, le gouvernement a décidé de lancer une consultation publique sur l'avenir de l'industrie des courses de chevaux. Les audiences se sont déroulées la semaine passée. La Société nationale du cheval de course (SONACC) en a profité pour déposer son plan d'affaires et solliciter les 1250 machines à sous. Québec doit profiter de ce moment privilégié pour refuser de gaspiller davantage de fonds publics dans une entreprise qui ressemble de plus en plus à un trou sans fond. Voici pourquoi.

Premièrement, Québec a déjà investi trop d'argent. N'oublions pas

que Bernard Landry a obligé la Ville de Montréal à vendre pour une bouchée de pain les terrains de Blue Bonnets à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC), l'ancêtre de la SONACC. Achetés au prix de 59 millions, la Ville a dû les brader pour 15 millions. L'été passé, Québec a allongé 13,9 millions pour bonifier les bourses versées aux propriétaires des chevaux gagnants.

Deuxièmement, pourquoi maintenir artificiellement une industrie en perte de vitesse ? En neuf ans, de 1990 à 1999, le volume du pari mutuel a subi une baisse de 42 % au Québec, passant de 315 millions à 181 millions. Que l'industrie se débrouille seule et qu'elle cesse de siphonner les coffres de l'État.

Troisièmement, l'industrie remplit ses promesses à moitié. En 1998, la SPICC a présenté un ambitieux plan de relance pour l'hippodrome de Montréal et réclamé du même coup 25 millions. Elle voulait revitaliser le site, rénover les installations, aménager un parc hippique, etc. Seulement une partie des travaux ont été effectués. Quatre ans plus tard, la SONACC présente une nouvelle liste d'épicerie — construction d'un musée du cheval, conception d'un site internet, lancement d'un canal de télévision spécialisé sur les courses, etc. — avec, encore une fois, une demande de subvention. C'est ce qu'on appelle avoir du front.

Quatrièmement, l'ajout de 1250 machines à sous encourage le jeu compulsif. Le directeur de la santé publique de Montréal-Centre, Richard Lessard, est d'ailleurs très inquiet. Environ 4 % des Montréalais manifestent des « symptômes de jeu problématique », a-t-il dit. L'hippodrome est situé en plein cœur de Montréal et il est plus accessible que le Casino de l'île Notre-Dame. Pendant que les ministres Legault et Marois se battent pour éviter que l'éducation ou la santé écopent de compressions budgétaires trop sévères, le gouvernement ose se demander s'il va encore donner de l'argent aux hommes de chevaux. La réponse est pourtant évidente.

L'Irak, dix ans après



AGNÈS GRUDA

agruda@lapresse.ca

Vendredi dernier, des bombardiers américains et britanniques ont pilonné des installations militaires irakiennes à proximité de Bagdad. Cherchant à banaliser l'intervention, George W. Bush l'a qualifiée de simple « opération de routine ».

Dans les faits, ces frappes aériennes sortaient un peu de l'ordinaire. Par leur intensité d'abord : il y a bien deux ans que l'on n'a pas vu pleuvoir autant de missiles sur le pays de Saddam Hussein. Et puis, les bombardiers ont étendu leur rayon d'action au-delà des zones d'exclusion aérienne qui ont été établies pour protéger les minorités kurde et chiite en Irak — ça aussi, c'est inhabituel.

Cela dit, cette opération militaire avait effectivement un caractère routinier. Mais justement, c'est ce qui la rend aussi désolante.

Depuis la fin de la Guerre du Golfe, d'autres actions militaires importantes ont été déclenchées contre l'Irak. En 1996. En 1998. Sans compter les actions plus timides qui se sont multipliées au cours des deux dernières années sans même que l'on en parle.

Cela fait dix ans que l'Irak a été mis au ban de la communauté internationale. Dix ans qu'il est isolé par les sanctions politiques, affamé par l'embargo commercial. Dix ans que des missiles viennent ponctuellement ramener le régime irakien à l'ordre. Dix ans que l'on tourne en rond sans ébrécher le moindre des régimes de Saddam Hussein, qui tient toujours le pays dans sa main.

Les frappes de vendredi dernier se justifient-elles ? D'un point de vue militaire, peut-être. Mais ces frappes ne « tombent pas du ciel » : elles s'inscrivent à l'intérieur d'une politique qui a lamentablement échoué.

La dernière intervention militaire a fait un mort et une dizaine de blessés. Les sanctions économiques qui pèsent contre l'Irak tuent par dizaines de milliers. Selon l'Unicef, la mortalité infantile a doublé en dix ans en Irak. On estime qu'un enfant sur quatre souffre de malnutrition. Il y a dix ans, l'Irak était un pays relativement riche. Aujourd'hui, « des millions d'êtres humains y vivent dans des conditions misérables », constatent les membres d'une délégation canado-québécoise qui a visité l'Irak l'an dernier.

Les sanctions visent les dirigeants irakiens. Mais ceux-ci y échappent. Quand ils n'en profitent pas, grâce à la contrebande du pétrole. Autrement dit, non seulement les sanctions sont inhumaines, en plus, elles sont inefficaces et contre-productives.

L'utilité des sanctions économiques contre des régimes non fréquentables est de plus en plus remise en question. Elles ont sans doute contribué à la chute de Slobodan Milosevic en Yougoslavie. Mais ce pays pouvait compter sur une démocratie embryonnaire, l'opposition s'est organisée avec les années, elle a réussi à canaliser l'insatisfaction de la population.

Cette prise démocratique n'existe pas en Irak. Saddam Hussein continue à faire ce qu'il veut, comme il le veut. Il défie les résolutions du Conseil de sécurité, interdit aux inspecteurs de l'ONU de visiter ses installations militaires et refuse de reconnaître les zones d'interdiction aérienne.

Parce qu'il est insensible à quelle pression populaire que ce soit, le régime de Saddam Hussein est imperméable aux sanctions économiques tous azimuts. Pourquoi les maintenir ?

Tony Blair et George W. Bush doivent discuter du régime de sanctions contre l'Irak la semaine prochaine. Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan doit rencontrer des dirigeants irakiens à ce sujet avant la fin du mois. Le moment est bien choisi pour remettre en question cette politique qui a profité au dictateur et fait souffrir le peuple — tout le contraire des résultats que l'on voulait obtenir.

QUE POURRIONS-NOUS FAIRE POUR DÉSENNUYER "MOM" BOUCHER ?



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les profs d'abord!

TOUT LE MONDE le sait, pour réussir sur le plan professionnel aujourd'hui, il est incontournable de maîtriser la langue anglaise. Même en habitant au Québec, pour faire des affaires ou simplement pour réussir des études post-secondaires, une personne qui ne connaît que le français aura tôt fait de se perdre dans la brume...

Victoire ! Le ministre de l'Éducation, conscient de cet état de fait, décide de permettre aux élèves de se familiariser avec ce langage complexe dès la troisième année. Outre l'importance pour l'avenir de nos bouts de chou que revêt cette formation, il est bien connu que plus l'enfant est jeune, plus il aura de facilité à l'apprendre.

Le ministre a pris une décision louable, mais le malheur c'est que dans les faits cette décision sera sans impact. Pire, plusieurs auront moins d'anglais au primaire que si cette décision n'avait pas été prise.

En effet, l'application de cette mesure est laissée à la discrétion des conseils d'établissement. Ceux-ci pour prendre une décision se baseront sur les recommandations des professeurs. Ces derniers, s'ils n'enseignent pas l'anglais, risquent de perdre des heures de travail. Résultat, les enfants commenceront à recevoir des cours d'anglais en troisième année mais ils en auront moins en quatre, cinq et six pour ne pas trop pénaliser les professeurs d'éducation physique ou de musique... C'est dire qu'un enfant qui est en troisième année aujourd'hui et

qui n'a pas de cours d'anglais, cette mesure ne prenant effet que l'an prochain, recevra moins d'heures de formation en anglais que si aucune décision avait été prise... Ici, l'intérêt des professeurs de musique ou d'éducation physique passe avant celui des élèves.

Il y a formation académique, récréation et activités parascolaires... Il nous faut remettre chaque chose à sa place.

BERNOIT PARENT
Charlesbourg

Combien coûte une livre de beurre ?

J'ÉTAIS À l'écoute, avec plaisir, de l'émission *Le Grand Blond avec un show surnois*, le lundi, 19 février dernier, où l'on présentait la Coupe Einstein 2001. Quel ne fut mon étonnement d'entendre madame la ministre Louise Beaudoin, qui participait à ce quiz, répondre à la question « Combien coûte une livre de beurre ? » Réponse : 1,79 \$. Hum ! Nos politiciens sont-ils vraiment si loin du peuple... inquiétant !

MICHELLE CÔTÉ

Un DEC dans les Cracker Jack ?

DERNIÈREMENT, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déposé son rapport de synthèse sur la formation générale dans nos cégeps. Encore une fois, c'est un nivellement par le bas. On offrira des cours plus faciles aux étudiants afin de leur

permettre de graduer plus rapidement. Rendu à ce point, pourquoi n'inclurons-nous pas des diplômes d'études collégiales (DEC) dans des boîtes de Cracker Jack ? Ils auraient la même valeur !

Pourquoi la Commission désire-t-elle abaisser ses ambitions en matière d'éducation ? Comment pouvons-nous accepter ce constat apeurant ? C'est inconcevable, voire aberrant, d'y avoir pensé. Désormais, on enseignera que la Confédération canadienne est née autour de 1860, que 2 + 2 pourrait faire 5 (après tout, 4 est tout près de 5) et que le verbe jouer conjugué au présent donne jouzent. Al-lons donc, dans une ère de mondialisation, que vaudront nos diplômes à l'étranger ? Rien. Dans quelques années, nous aurons un premier ministre qui nous parlera de pommes « pourrites » ou encore qui parsèmera ses discours de « Yo » et de « tsé genre ».

Ce que je crains le plus, c'est que d'ici trois ou quatre ans, lorsque ces érudits nouvelle formule entreront dans les universités, le ministère de l'Éducation décide d'abaisser les critères et les exigences afin de leur donner un petit coup de pouce supplémentaire afin d'obtenir ce petit bout de papier appelé baccalauréat... Le cégep doit former la relève et non lui offrir un après-bal de deux ans. Déchéance, vous dites !

HUGO MORISSETTE
étudiant à la maîtrise, Montréal

VOUS VOULEZ NOUS ÉCRIRE ?
Courrier électronique :
edito@lapresse.ca



Le 1080 des Braves a brièvement servi de résidence officielle du premier ministre du Québec, à l'époque Jacques Parizeau.

Une suggestion à Bernard Landry

UNE RÉSIDENCE officielle pour le premier ministre du Québec, pourquoi pas ?

— Dès qu'il n'y aura plus de civières occupées dans les corridors de nos hôpitaux.

— Dès que nos institutions d'enseignement disposeront des fonds dont elles ont besoin.

— Dès que l'état de nos routes sera comparable à ce que l'on constate en Ontario et chez nos voisins du Sud.

— Dès que notre taux d'imposition ne sera pas plus élevé que la moyenne canadienne.

Mais, direz-vous, après avoir réglé ces quelques problèmes, les coffres du gouvernement seront vides ; alors, où trouver les fonds pour une telle résidence ? Je suggère le retrait du crédit d'impôt remboursable # 19 à la ligne 462 de la déclaration 2000 qui s'intitule « Crédit d'impôt pour l'entretien d'un cheval destiné à la course », que notre actuel ministre des Finances a lui-même instauré en date du 30 juin dernier.

Je me demande si M. Bernard Landry élève lui-même des chevaux éligibles à ce crédit d'impôt REMBOURSABLE de 3600 \$ par cheval et combien ?

NICOLE BOURGET LARAMÉE
Lac-Brome

FORUM MUNICIPAL

À la recherche d'un maire

Même s'il reste encore plus de huit mois avant les élections où sera choisi le premier maire de la « nouvelle » ville de Montréal, les clans en présence s'agitent déjà. Qui affrontera Pierre Bourque ?

On tente de « bâcler la démocratie municipale »

VERA DANYLUK

L'auteure est présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Mme Michèle Ouimet,

Je me suis sentie interpellée au premier chef en lisant votre éditorial du lundi 19 février, intitulé « Montréal une démocratie à rabais ».

J'y relève d'entrée de jeu votre critique de la démarche de certains maires qui, au nom de l'urgence d'agir, tentent de bâcler la démocratie municipale en désignant leur candidat à l'emporte-pièce.

En agissant de la sorte, ils outrepassent leur mandat et s'interposent en courtiers du vote de leurs citoyens. Se sentant soudainement pressés par l'inexorable écoulement du grand sablier et n'ayant pu s'entendre sur un *primus inter pares*, ces maires ont jeté leur dévolu sur un candidat jusqu'à tout récemment extérieur à la scène municipale montréalaise.

Mais d'où provient donc cette urgence ? Le maire Bourque a amorcé sa campagne électorale dès le retour des Fêtes. Il a ainsi tenté de donner le signal de départ de sa course électorale. Il tente, comme d'habitude, le feraient à sa place, d'imposer l'ordre du jour de la campagne électorale. En emboîtant le pas au maire, les tenants de l'ur-

gence ne font que jouer son jeu et, ce faisant, s'apprennent à saper le processus démocratique devant mener à ce grand ouvrage collectif qu'est la constitution d'une ville en devenir.

La sagesse indique pourtant qu'en de telles circonstances, il faut savoir se hâter lentement. Les Montréalais et Montréalaises, de la ville et de la banlieue, ont un rendez-vous avec l'histoire, ils sont conviés à écrire les premiers chapitres de la vie d'une cité nouvelle qui, paradoxalement, a déjà une histoire dont il faudra tenir compte.

Ce serait faire fausse route que de voir l'enjeu principal comme étant le contrôle d'une mégacité ayant un budget de 3,4 milliards et plus de 20 000 fonctionnaires. L'enjeu réel et fondamental est de faire en sorte que chacun d'entre nous se sente partie prenante de cette nouvelle cité en s'y voyant impliqué du début à la fin.

La division du vote est l'autre argument invoqué pour éviter la réélection du maire Bourque. Certains maires procèdent déjà à diviser le vote pour en éviter la division...

Il est encore très tôt, trop tôt, pour justifier par cet argument l'exclusion d'un processus démocratique éprouvé et fondamental qui est celui de l'élaboration d'un programme à partir du choc des idées et de la sélection d'un candidat dans le vote exprimé par des citoyens et citoyennes qui se sont déplacés pour prendre part à ce précieux exercice de la démocratie. Ce n'est qu'au terme de cette étape que l'on pourra décider ultimement derrière quel candidat regrouper les forces.

Ce débat d'idées, cette rencontre de candidats et ce programme à élaborer, nous les devons aux citoyens et citoyennes de l'Île de Montréal qui, déjà, ont en bouche le goût amer des simulacres de démocratie et des leaders à l'emporte-pièce.

J'oeuvre maintenant depuis 20 ans en politique. J'ai commencé par m'impliquer lors d'élections scolaires pour ensuite devenir mairesse de Mont-Royal, une ville de banlieue, et finalement me retrouver à la présidence de la Communauté urbaine de Montréal. Ce cheminement, je l'ai toujours fait dans le respect des processus démocratiques, en recherchant la plus grande transparence possible et en insistant sur l'implication des citoyens et citoyennes.

Je suis sensible à la volonté de certains maires de banlieue d'assurer l'intérêt de leurs citoyens dans cette mégacité en devenir. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'insiste tant sur la nécessité de mettre en place un processus démocratique permettant une discussion publique et transparente d'où émanera un chef et naîtra un programme.

Réfléchir la cité, c'est convier les citoyens, dans le cadre d'un processus démocratique, à prendre part à un débat d'idées sur l'avenir de notre ville et leur fournir la possibilité de choisir des candidats qui reflètent leur vision et leurs préoccupations.

Pour la constitution d'un collège électoral

MICHEL PRESCOTT

L'auteur est candidat à l'investiture à la mairie du RCM.

Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il existe un large désir, chez les opposants à l'administration sortante à Montréal, de coordonner et d'unir nos efforts en vue de la prochaine élection plutôt que de mener la bataille en rangs dispersés et ainsi risquer d'en arriver aux résultats de la dernière élection.

Reste à savoir comment y parvenir. Je me permets de vous soumettre, pour fins de discussion, les éléments qui pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif. Ces éléments sont de trois ordres : la course à la mairie, une plateforme électorale commune et enfin, un pacte de non-agression dans les districts électoraux.

Une entente sur le premier élément devrait ouvrir la porte à une entente sur les deux autres. À l'inverse, s'il n'y a pas d'entente sur le choix d'un candidat unique à la mairie, il paraît plus difficile de s'entendre sur un pacte de non-agression dans les arrondissements et impossible de s'entendre sur une plateforme électorale commune.

Un candidat ou une candidate à la mairie porte le message de son parti ou, le cas échéant, de la coalition qu'il représente. N'est-il pas illusoire, et très peu démocratique de surcroît, d'imaginer qu'un candidat choisi derrière des portes closes par un groupe de personnes qui n'ont considéré que certains candidats à l'exclusion de tout autre puisse s'investir d'un mandat plus large que celui lui venant de ce groupe ? Pour être véritablement le candidat unique de l'opposition, il faut que les différentes composantes de l'opposition aient eu leur mot à dire dans le choix de ce candidat. Il faut par la suite qu'elles acceptent de se rallier



En novembre prochain, les électeurs de l'île désigneront le premier maire de la « nouvelle » ville de Montréal.



Vera Danyluk

pour faire campagne à partir d'une plateforme électorale commune.

À mon avis, une course à l'investiture dans la perspective de former une coalition devrait remplir trois conditions. D'abord, permettre à toutes les personnes intéressées de faire valoir la qualité de leur candidature. Ensuite, faire en sorte que le bassin de personnes appelées à choisir le candidat de la coalition soit constitué de quelques centaines de personnes plutôt que d'une dizaine à peine. Et enfin, que le processus soit public.

Dans cette perspective, je suggère la mise sur pied d'un collège électoral. Concrètement, cela pourrait vouloir dire que des personnes déléguées par les différents candidats constitueront ce collège électoral à qui on fournira des occasions d'entendre ce que les candidats auront à proposer, lors d'assemblées publiques, jusqu'à un choix final qu'il leur appartiendra d'effectuer au plus tard à la fin du mois de mai.

Cette formule du collège électoral est nouvelle. Elle mérite certes d'être discutée et améliorée mais je crois qu'elle peut constituer une piste menant à une formule définitive nous permettant de choisir ensemble le candidat ou la candidate de la coalition.

Il restera cinq mois au candidat choisi et à ses nouveaux alliés pour faire campagne. L'entente sur le choix d'un candidat ou d'une candidate à la mairie ouvre la porte, et rend même nécessaire, la définition d'une plateforme électorale commune. Il s'agira donc de déterminer quels sont les grands axes de l'éventuel plan d'action d'une prochaine administration municipale formée par notre coalition.

Quant au pacte de non-agression, il ferait en sorte qu'un seul candidat de l'opposition n'affronte un candidat de Vision Montréal dans chacun des districts électoraux de la nouvelle ville. Ce pacte améliorerait grandement les chances de notre coalition de gagner une majorité des sièges au prochain conseil municipal, quel que soit le résultat à la mairie.



Michel Prescott

Une proposition gagnante

Helen Fotopulos promouvait la candidature de Gérald Tremblay

HELEN FOTOPULOS

L'auteure est conseillère municipale du Mile-End.

Capitalisant sur le vide politique actuel, la dispersion des forces démocratiques, la contestation judiciaire de la loi 170 par certaines villes de banlieue et l'anémie chronique des partis d'opposition, Pierre Bourque navigue sans coup férir vers une troisième victoire, ce qui, du point de vue démocratique et compte tenu de l'immense défi que nous devons collectivement relever, est une véritable catastrophe.

À neuf mois de la prochaine élection, le défi est de deux ordres : d'une part, réorganiser, sous la houlette du Comité de transition, l'entité municipale issue des fusions sur l'île ; et, d'autre part, regrouper les forces vives de Montréal et ses banlieues en partis politiques cohérents capables de mener une lutte efficace contre Pierre Bourque.

Le premier volet, déjà mis en branle malgré les recours légaux des banlieues, s'attache au pratique-pratique, c'est-à-dire l'établissement des structures administratives et de la mécanique démocratique de cette nouvelle cité. Mais l'interprétation qui sera faite de la loi et son application, par voie de réglementation, relèvent de la prochaine équipe au pouvoir. Il nous faudra de vrais démocrates, pragmatiques, réalistes et ouverts à tout ce qui peut bonifier la loi dans le sens d'une plus-value démocratique, d'une décentralisation des services et de la consolidation de la Ville. À la lumière des deux mandats courus, l'équipe Bourque n'est certes pas la plus crédible pour mener à bien cette tâche colossale.

Ce qui nous amène au deuxième volet, celui de l'organisation « électorale » des opposants au maire Bourque. L'île ne manque pas de forces vives. Le RCM, la Coalition démocratique, les environnementalistes et les défenseurs du patrimoine, etc. ont tous une même et unique préoccupation démocratique, mais nous n'avons pas de vraie tradition de parti et aucune des forces en présence ou en émergence, en ville comme en banlieue, ne peut à elle seule battre l'équipe Bourque. Notre seule chance de changer la donne est de faire front commun, de créer une alliance régionale, un partenariat, une coalition tous azimuts, qu'importe le nom, et d'apprendre à vivre et à marcher ensemble, centre-ville et nouveaux arrondissements confondus, avant de se lancer dans la grande course partisane.

Le temps n'est plus à la tergiversation, aux groupes d'études et aux conventions à la chefferie. Puisqu'il y a urgence en la demeure, je n'ai, pour ma part, aucune envie de jouer les « coquettes politiques », d'attendre le positionnement des « aspirants maire » sur l'échiquier politique, de jouer la neutralité ou l'attentisme en fonction de mes visées plus que de ma vision. Comme le coup d'envoi du Mégamontréal risque de marquer notre vie civique pour les 20 prochaines années, la stratégie du « poker face » est ici intenable et, de toute façon, contre-performante. Donc, au risque de me brûler, j'abats mes cartes.

À la lumière des récents événements et des personnalités qui émergent, les candidats sont rares. De fait, il n'y en a qu'un, c'est Gérald Tremblay. Natif de la banlieue mais fort sensible aux réalités montréalaises, doté d'une sérieuse expérience de la chose publique, d'une grande crédibilité auprès de tous les milieux, Gérald Tremblay vient justement de déposer un rapport brillant sur la Politique de consultation publique en matière d'urbanisme, rapport tout de suite tabletté par l'administration Bourque. Sans complaisance et démontrant une extrême sensibilité démocratique, ce rapport, de même que le long texte paru sous sa signature, il y a quelques semaines, fait état d'une vision généreuse et d'une exigence citoyenne stricte qui font peu de place à l'opportunisme et à l'ambition politicienne.

Ce sont mes électeurs les plus exigeants en termes de comportement politique qui m'ont mise sur la piste de ce démocrate hors pair qui a réussi le peu banal exploit de faire consensus tant sur la forme et le processus de la consultation que sur le fond des recommandations en résultant. Puisqu'il a lui-même fixé les paramètres selon lesquels devrait s'articuler l'inévitable transition, pourquoi ne pas lui en confier la réalisation ?

Ce sont mes électeurs les plus exigeants en termes de comportement politique qui m'ont mise sur la piste de ce démocrate hors pair qui a réussi le peu banal exploit de faire consensus tant sur la forme et le processus de la consultation que sur le fond des recommandations en résultant. Puisqu'il a lui-même fixé les paramètres selon lesquels devrait s'articuler l'inévitable transition, pourquoi ne pas lui en confier la réalisation ?



VOUS VOULEZ RÉAGIR AUX TEXTES PUBLIÉS DANS CES PAGES ?
Courriel électronique :
edito@lapresse.ca

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Les malheurs de Maurice

Nouvelle-choc : Maurice Boucher file un mauvais coton. Dans l'aile de la prison Tanguay aménagée spécialement pour lui au coût de 200 000 \$, le chef des Hells s'ennuie.

Les copains lui manquent. Il se laisse aller. Il a pratiquement cessé de s'entraîner sur les appareils de gym qu'on a gracieusement mis à sa disposition, et il passe une partie de la journée à grignoter des chips et du chocolat, et l'autre à placoter au téléphone, à jouer au Nintendo et à regarder la télévision sur les deux appareils qu'on a installés dans sa suite. Il semble perdre goût à la vie, la preuve étant qu'il accepte maintenant sans rechigner de manger la cuisine de la prison.

« Il a l'impression d'être surveillé comme un poisson dans un aquarium, s'indigne le psychiatre Louis Morrissette. Il n'est pas anxieux, ni dépressif, mais il ressent une forme de désespoir. Il est triste, il manque d'intérêt pour la lecture, sa concentration est faible et il est irritable. Il ne sait pas trop quoi faire de son temps. Il se sent à la fois impuissant et inutile. »

■ ■ ■

J'arrête ici, lecteur, car je vous devine accablé, les larmes aux yeux et le cœur serré devant cet abominable récit. Vous serez d'accord avec moi : cette situation est inacceptable et il faut y mettre fin.

L'indélicatesse des gardiens est à couper le souffle. Pourquoi donner à ce pauvre homme l'impression qu'il est constamment surveillé ? Si cela continue, il va finir par croire qu'il est en prison !

Il a un gym particulier, fort bien, mais qu'est-ce qu'un gym sans entraîneur ? N'y a-t-il pas, parmi les Nomads, quelques diplômés en éducation physique ?

La bouffe, maintenant. Si notre Maurice Mom national se jette sur les chips et le chocolat, c'est certainement à cause de la piètre qualité de la table à la prison Tanguay. Pourquoi ne pas y faire venir quelques finissants de notre excellente école d'hôtellerie pour lui concocter des plats plus raffinés, arrosés de bonnes bières québécoises et de vins de Bordeaux (plus virils que les bourgognes) ? Mom manque d'appétit, l'apéro s'impose. Et quoi de mieux pour combattre la déprime que de terminer un bon repas dans les effluves d'un gros cigare cubain accompagné d'un vieil armagnac ?

Maurice Mom passe nombre d'heures devant la télé, mais encore faut-il savoir quelle sorte d'abonnement on lui fournit. À combien de chaînes a-t-il accès ? Il serait proprement inhumain de le forcer à se contenter de TV 5 et du canal Historia.

Les visites, maintenant. Maurice Mom a droit à des visites illimitées de son comptable et de son avocat. Et alors ? Est-ce que vous trouvez ça amusant, vous, de bavarder avec votre comptable ? Moi pas. Les comptables, tout estimables soient-ils, n'ont que de mauvaises nouvelles à nous annoncer, surtout à l'époque des impôts. Et ce ne sont pas ses conversations avec ses avocats qui lui remontent le moral, sans compter qu'un avocat a plus en commun avec un requin qu'avec un ami. Or, Mom a besoin de ses amis. Pourquoi fouler aux pieds cette valeur sacrée qu'est l'amitié ?

Ce qu'il lui faut aussi, à notre Mom, c'est davantage de visites « familiales ». Il a droit, présentement, à deux heures par semaine de visites-contacts. « C'est plus que la moyenne nationale ! » s'écriait hier Michel Désautels sur les ondes de Radio-Canada, et sur le coup, moi aussi je me disais que tout compte fait, deux fois par semaine, pour un gars en taule, ce n'est pas si mal — d'autant plus qu'il n'est plus tout jeune et qu'il commence à s'empêtrer.

Erreur. Ces visites, m'expliquent nos chroniqueurs judiciaires, n'impliquent pas autant de « contacts » qu'on le croirait. Les fouteux gardiens sont encore là, derrière la vitre, alors forcément, les ébats sont limités. En plus, on n'a même pas eu le cœur de mettre un lit double dans sa chambre !

Non, moi je dis que dans l'état de déprime où se trouve notre Mom, ce qu'il lui faut, c'est un week-end de ressourcement affectif avec sa femme et ses amis. Un weekend où ? Je ne sais pas, moi. Demandez-lui ce qu'il préfère : Las Vegas ? Miami ? Un Club Med ? On les imagine déjà, la joyeuse bande des Nomads, en train de chanter « Haut les mains ! »...

Le pire, c'est l'humiliation : le maître suprême des Hells Angels enfermé dans une prison de filles ! Comme s'il était une femelle, une moumoune, ou, pire encore, un fifi !

Remarquez, on peut voir la chose sous un autre angle et se dire que pour un homme, le fait d'être installé dans une prison de femmes — et de femmes hyper-déplurées en plus — serait plutôt une aubaine. D'accord... mais à condition d'avoir accès au reste de la clientèle ! Or, isolé dans ses quartiers, Mom est supplicié comme Tantale, entouré de délices qui lui sont interdites.

■ ■ ■

Mais pourquoi les autorités publiques devraient-elles être seules à agir pour remonter le moral de Mom Boucher ? Amis lecteurs, c'est à nous tous de passer à l'action ! C'est un devoir de solidarité élémentaire.

Il suffit de si peu pour faire plaisir ! Un petit mot gentil, un sourire, un bouquet de roses dans lequel on aura délicatement glissé un joli couteau à cran d'arrêt ou un petit sachet de coke... L'heure est venue, amis lecteurs, de démontrer un peu d'humanité et de compassion. Ne vous demandez pas ce que le gouvernement peut faire pour Mom, demandez-vous ce que VOUS pouvez faire pour Mom !

QUI SONT LES CARDINAUX ?

Composition du Sacré Collège à partir du 21 février

Total	184
Électeurs	134
Non-électeurs*	50

*Plus de 80 ans

Les pays les mieux représentés

Italie	23
États-Unis	11
Brésil	7
Allemagne	7
Pologne	5
France	5
Espagne	4

Amérique latine

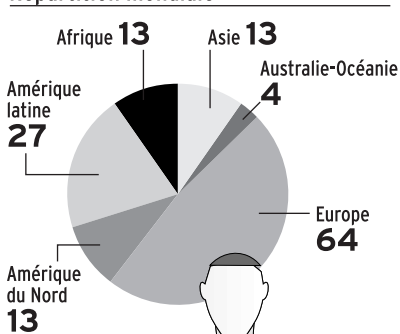
Brésil	7
Colombie	3
Mexique	3
Chili	2
Venezuela	2
Argentine	2
Autres*	1

*Porto Rico, Cuba, République dominicaine, Pérou, Honduras, Équateur, Nicaragua et Bolivie

Nominations par pape

Jean XXII	1
Paul VI	23
Jean Paul II	161

Répartition mondiale



Jean-Paul II nomme 44 cardinaux

Associated Press

CITE DU VATICAN — Dans une cérémonie ensoleillée sur la place Saint-Pierre, le pape Jean-Paul II a nommé, hier, le nombre record de 44 nouveaux cardinaux, dont deux Français, les archevêques Louis-Marie Billé et Jean Honoré. Désormais, les « princes de l'Église » sont 184 et 135 d'eux ont moins de 80 ans, pouvant ainsi voter au sein du conclave qui élit le pape.

Les nouveaux cardinaux, qui avaient été nommés en deux vagues successives, 37 le 21 janvier et sept une semaine plus tard, ont reçu la barrette cardinalice des mains de Jean-Paul II.

La nouvelle promotion de cardinaux est marquée par la diversité, les « 44 » venant de 27 pays. Certes, l'Europe garde la part du lion dans le collège des cardinaux avec 96 représentants, devant l'Amérique latine qui en compte 33. Il reste qu'on assiste à un changement de visage de l'Église en ce début de troisième millénaire, avec moins d'Européens et plus de représentants du tiers-monde, où la foi est en expansion.

Signe de la diversité de la nouvelle promotion, certains cardinaux de rite oriental ont choisi de ne pas coiffer la barrette pour garder leur couvre-chef traditionnel.

En nommant un nombre record de cardinaux, Jean-Paul II a ignoré la limite fixée par son prédécesseur Paul VI sur le nombre total de cardinaux de moins de 80 ans, qui élisent le pape. Ils sont depuis hier 135 contre 120 auparavant. Le pape « a probablement essayé de satisfaire les besoins d'une Église qui se développe rapidement dans le monde », a commenté le nouveau cardinal américain Avery Dulles.

Le Collège des cardinaux (ex-Sacré Collège) porte plus que jamais la marque de Jean-Paul II. Hormis dix, tous les cardinaux ayant actuellement moins de 80 ans ont été nommés par le pape polonais et la plupart partagent ses vues, conservatrices sur les questions de sexualité et de moralité, mais plus libérales en matière de justice sociale.

Parmi les nouveaux cardinaux d'Amérique latine, Oscar Andres Rodriguez Maradiaga, seulement âgé de 58 ans, a selon des observateurs des chances d'être le successeur de Jean-Paul II.

Quelques jours plus tôt, un autre nouveau cardinal latino-américain, l'archevêque de Caracas, Ignacio Antonio Velasco Garcia, avait estimé que le prochain pape viendrait vraisemblablement d'Amérique latine, où vivent environ 40 % des catholiques dans le monde.

Le consistoire terminé, les visites

de courtoisie aux 44 nouveaux cardinaux achevées, les anciens et les nouveaux membres du Sacré Collège ont profité de l'occasion pour échanger leurs vues dans les coulisses sur l'après-Jean-Paul II, a-t-on appris hier de différentes sources ecclésiastiques à Rome.

Un hôtel de la Ville éternelle situé à une centaine de mètres du Vatican a été dans la soirée le centre de l'attention. La majorité des cardinaux s'y sont en effet retrouvés après avoir reçu amis et fidèles dans le palais apostolique.

Les neuf cardinaux allemands, toutes promotions cardinalices confondues, dont le préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, Joseph Ratzinger, se sont ainsi retrouvés autour d'une table. Ils avaient invité des confrères considérés comme des candidats importants à la succession ou comme des grands électeurs en mesure de rassembler de nombreux votes dans un conclave.

Des invitations avaient en particulier été adressées au cardinal italien Camillo Ruini, vicaire du pape pour le diocèse de Rome et président des évêques de la péninsule, au cardinal polonais Jozef Glemp, ami personnel de Jean-Paul II, et à un candidat très coté, le cardinal de Prague, Miloslav Vlk, un polyglotte âgé de 68 ans.



Parle, parle... jase, jase...
 parle, parle... jase, jase... parle, parle...
 jase, jase... parle, parle... jase, jase... parle, parle...
 jase, jase... parle, parle... jase, jase... parle, parle... jase, jase...

Soirs et week-ends illimités

+

100 minutes de jour

+

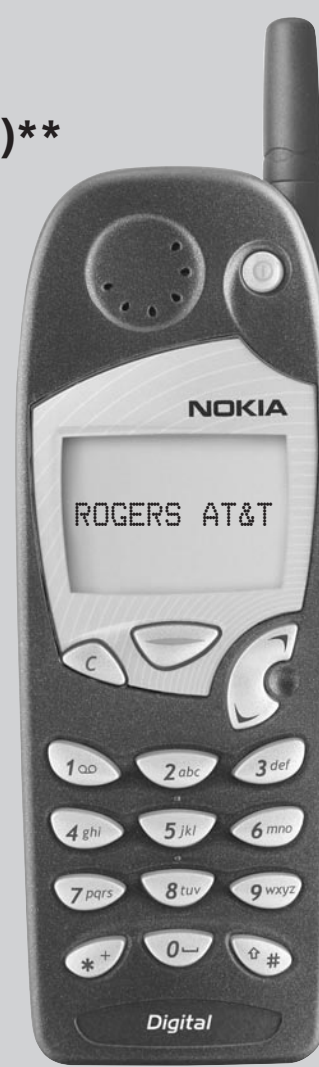
en prime :
 3 mois de temps d'antenne local illimité

=

35 \$ par mois*

0 \$

(après remise postale)**



NOKIA 5165i

Rendez-vous chez nos distributeurs participants, visitez le www.rogers.com/sans-fil ou composez le 1 800 IMAGINE.

* Offre applicable à toute nouvelle entente de deux ans seulement, pour les forfaits tout faits de 35 \$ ou plus par mois.
 ** Faites parvenir une preuve d'achat et vous recevrez un crédit sur la facture correspondant à un rabais de 75 \$, avec tout contrat de deux ans. Des frais d'accès au système s'appliqueront. Taxes applicables, interurbains et frais de déplacement en sus. Demandez tous les détails à votre représentant. Offre applicable jusqu'au 30 avril 2001. Appelez-nous au 1 866 228-8145 pour connaître les offres spéciales à nos abonnés.

© Rogers Communications Inc. Utilisé sous licence.

© AT&T Corp. Utilisé sous licence.



COMMUNICATIONS SANS FIL

imagination sans fil

ROGERS AT&T

MONTRÉAL

- 3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
- 732, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
- Centre Eaton (514) 844-6242
- 2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
- 1, Place Ville-Marie, bur. 11108 (514) 394-0000
- 8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
- 1201, av. Greene (514) 933-8000
- 5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
- 5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
- 6224 A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
- Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
- Place Versailles (514) 355-0003
- Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356

BOUCHERVILLE

- Promenades Montarville (450) 449-4998

BROSSARD

- 7005, boul. Taschereau, bur. 150 (450) 926-3111
- Mail Champlain (450) 671-3300
- Place Portobello (450) 671-4744

CHATEAUGUAY

- 129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201

DOLLARD-DES-ORMEAUX

- 3339L, boul. des Sources (514) 683-3333

DRUMMONDVILLE

- 1565, boul. Lemire (819) 478-0851

GATINEAU

- 360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580

Promenades de l'Outaouais

- (819) 561-3031

GRANBY

- 575, boul. Boivin (450) 777-6612

ÎLE-PERROT

- 15, boul. Don Quichotte Bureau 103A (514) 425-5505

JOLIETTE

- 517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000

KIRKLAND

- 2758, boul. St-Charles (514) 428-9000

LAVAL

- 1696, boul. des Laurentides (450) 629-6060

379, boul. Curé-Labelle

- (450) 622-0303

Centre Laval

- (450) 978-1081

3364, boul. St-Martin O.

- (450) 682-2640

241C, boul. Samson

- (450) 969-1771

Carrefour Laval

- (450) 687-5386

LASALLE

- 8457, boul. Newman (514) 368-4000

Carrefour Angrignon

- (514) 368-4230

L'ASSOMPTION

- 814, boul. de l'Ange-Gardienn N. (450) 589-1411

LONGUEUIL

- 1490, chemin Chambly (450) 442-1566

POINTE-CLAIRE

- Fairview Pointe-Clare (514) 695-1554

REPENTIGNY

- 110, boul. Industriel (450) 581-4666

Les Galeries Rive-Nord

- (450) 581-7756

ROSEMÈRE

- 209, boul. Curé-Labelle (514) 971-0707

Place Rosemère

- (450) 971-2000

SAINTE-AGATHE

- 221, rue Principale E. (819) 321-3331

SAINTE-BRUNO

- Promenades St-Bruno (450) 653-7472

SAINTE-EUSTACHE

- 360 E, rue Arthur-Sauvé (450) 974-9299

SAINTE-HUBERT

- 3399, boul. Taschereau (450) 676-3963

SAINTE-HYACINTHE

- Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991

SAINTE-JEAN

- Carrefour Richelieu (450) 359-4941

SAINTE-JÉRÔME

- 108, boul. du Carrefour (450) 431-2355

SAINTE-LAURENT

- 438, rue Isabey, bur. 108 (514) 340-0334

Place Vertu

- (514) 745-0745

2100, boul. Marcel-Laurin

- (514) 856-1884

SAINTE-LÉONARD

- 4282, boul. Métropolitain E. (514) 593-7333

SHERBROOKE

- 2980, rue King O. (819) 566-5555

Carrefour de l'Estrie

- (819) 842-6650

SOREL

- 2605, chemin St-Roch (450) 742-9600

TERREBONNE

- 1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964

Les Galeries de Terrebonne

- (450) 964-8403

TROIS-RIVIÈRES

- 5335, boul. des Forges (819) 372-5000

5635, boul. Jean-XXIII

- (819) 372-5005

VICTORIAVILLE

- 495, boul. des Bois-Francis Sud (819) 758-8840